

DES PAYSANS
DES PAYSAGES
UN PAYS



 CHAMBRE JURASSIENNE
D' **AGRICULTURE**

2013
RAPPORT ANNUEL

www.agrijura.ch

Organe de révision des comptes : BDO SA, Porrentruy

Délégations (organisations jurassiennes)

- Fondation Rurale Interjurassienne : MM Noël Saucy, Claude Hürlimann, Michel Darbellay
- Association pour le Parc naturel régional du Doubs : M. Pierre-André Hulmann
- Comité de gestion de la caisse des épizooties : Mme Corinne Gerber et M. Gilles Monnat.
- Groupe de travail temporaire sur la politique cantonale relative aux pâturages boisés : M. Roger Hutmacher, Le Bémont
- Projet pilote qualité du paysage : MM. Baptiste Huelin et Romain Surdez
- Commission cantonale des marques : M. Michel Darbellay
- Groupe de travail Loi cantonale sur l'eau : M. Michel Darbellay
- Comité de PROJAB, promotion de l'agriculture biologique : M. Claude Hürlimann
- Commission cantonale de la faune : M. Jean-François Pape
- SolAirEau : MM. Noël Saucy, Claude Hürlimann et Michel Darbellay
- Commission laitière jurassienne : MM Philippe Jeannerat et Michel Darbellay

Délégués jurassiens (organisations romandes et suisses)

Union suisse des paysans et Chambre suisse d'agriculture : Sept délégué(e)s de la CJA représentent l'organisation à l'assemblée des délégués de l'USP. **Chambre suisse d'agriculture** : Mme Anne Roy et M. Michel Darbellay.

Comité directeur de l'USP : Mme Anne Roy.

Au comité de AGORA : MM. Philippe Jeannerat (président) et Michel Darbellay (membre), CJA. M. Michel Probst, Ministre DEC (invité) et M. Jean-Paul Lachat, chef ECR (invité).

Au comité de AGRI : M. Michel Darbellay

Au comité de la Communauté d'intérêt des marchés publics de bétail de boucherie : M. Michel Darbellay

Au comité Bio Suisse : M. Milo Stöcklin

Au comité de Suisse Grêle : M. Claude Ackermann, Bourrignon

Au comité de l'Association des planteurs de betteraves de la SRA : M. Patrick Roth, Montignez

Au comité de la Fédération laitière MIBA : MM. Daniel Studer, Lugnez, Boris Beuret, Corban et Roger Frossard, Les Pommerats.

Au comité de la caisse agricole suisse de garantie financière : M. Michel Darbellay

Table des matières

1.	<i>Nos partenaires cotisants</i>	3
2.	<i>Mot du président</i>	4
3.	<i>Contexte 2013</i>	7
4.	<i>Statistiques de l'agriculture jurassienne</i>	14
5.	<i>Météo et récoltes</i>	15
6.	<i>Economie végétale</i>	16
6.1	Fourrages.....	16
6.2	Céréales fourragères	17
6.3	Céréales panifiables	17
6.4	Oléagineux.....	18
6.5	Betteraves	19
7.	<i>Economie animale</i>	20
7.1	Production laitière.....	20
7.2	Marchés publics	22
7.2.1	Bovins	22
7.2.2	Ovins	25
7.3	Elevage chevalin	26
8.	<i>Groupes de travail et projets CJA en cours</i>	28
8.1	Animation rurale et sociétés régionales	28
8.2	SolAirEau	30
8.3	Transmission d'exploitations.....	31
8.4	Campagnols.....	32
8.5	Valorisation des produits	33
8.6	Eaux.....	33
8.7	Vergers+	35
8.8	Parc Naturel Régional du Doubs	35
8.9	Pâturages boisés.....	35
8.10	Projets paysage	36
8.11	Réseaux écologiques	37
8.12	Epannage hivernal d'engrais de ferme.....	40

9. <i>Energies vertes</i>	40
10. <i>Bourse d'échange et dépannage agricole</i>	41
11. <i>Fondation Rurale Interjurassienne</i>	42
11.1 Fréquentation des cours en agriculture et en économie familiale.....	43
11.2 Formation continue.....	44
12. <i>Communication agricole</i>	44
12.1 Fenêtre sur la campagne.....	44
12.2 Brunch du 1 ^{er} août.....	44
12.3 Foires.....	45
12.4 Marché-Concours national de chevaux.....	46
12.5 SlowUp Jura.....	46
12.6 Spot TV.....	47
12.7 Communication aux agriculteurs.....	47
13. <i>Assurances</i>	48
13.1 Caisse maladie AGRISANO.....	48
13.2 Assurance globale pour le personnel d'exploitation.....	49
13.3 Autres activités du secteur « assurances ».....	50
14. <i>Service de renseignements juridiques</i>	50
15. <i>AJAPI</i>	51
16. <i>Programme d'activités 2014</i>	52
16.1 Aménagement du territoire.....	52
16.2 Législation sur l'eau.....	52
16.3 Politique agricole cantonale.....	52
16.4 Energies renouvelables.....	52
16.5 Initiative « Sécurité alimentaire ».....	53
16.6 Promotion de l'agriculture.....	53
17. <i>Procès-verbal de l'assemblée générale 2013 de la CJA</i>	54

1. **Nos partenaires cotisants**

COOPERATIVE AGRICOLE DU CLOS-DU-DOUBS
AGRO-CENTRE COURTETELLE
LANDI ARCJURA SA
A.J.A.P.I
ASSOCIATION DES FERMIERS DU JURA ET DU CANTON DE NEUCHATEL
FEDERATION JURASSIENNE DU MENU BETAIL
BIO JURA
JURA-BETTERAVES
FEDERATION D'APICULTURE DU CANTON DU JURA
FEDERATION JURASSIENNE DES BANQUES RAIFFEISEN
FEDERATION JURASSIENNE D'ELEVAGE BOVIN DE LA RACE TACHETEE
ROUGE
FEDERATION JURASSIENNE D'ELEVAGE BOVIN DE LA RACE HOLSTEIN
FEDERATION JURASSIENNE D'ELEVAGE CHEVALIN
SECTION JURASSIENNE DE L'ASETA
FENACO
MIBA
ASSOCIATION DES PLANTEURS DE TABAC DU JURA
ASSOCIATION POUR LE PACAGE FRANCO-SUISSE
SOCIETE DES VETERINAIRES JURASSIENS
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DES SÉLECTIONNEURS JURASSIENS



 CHAMBRE JURASSIENNE
D' **AGRICULTURE**

Rue St-Maurice 17, CP 122, 2852 COURTETELLE

Tél. 032 426 53 54 - Fax 032 426 78 71

e-mail : info@agrijura.ch

Site internet : www.agrijura.ch

Secteur assurances

Case postale 126, 2852 COURTETELLE

Tél. 032 426 83 01 - Fax 032 426 78 71

e-mail : info-ju@agrisano.ch

2. Mot du président

Premier janvier 2014 : date clé pour l'agriculture suisse, marquée par la mise en œuvre de la nouvelle politique agricole. Beaucoup de discussions, des débats nourris ou encore des ordonnances connues qu'en fin d'automne et qui suscitent la controverse.

Aujourd'hui, les agriculteurs se cherchent une voie à travers cette jungle de nouvelles directives. Pour la plupart d'entre eux, on constate amèrement une perte financière. Certaines questions deviennent inévitables et les réponses ne sont pas toujours évidentes. Je citerai comme exemple la contribution à la qualité du paysage. Même s'il est heureux de constater que le canton du Jura fait son maximum pour que les agriculteurs puissent en bénéficier dès 2014, il est à l'heure actuelle impossible pour un exploitant de savoir s'il y aura droit ou non. Cela illustre la grande incertitude quant au montant des contributions auxquelles les agriculteurs pourront prétendre dès 2014.

Les prévisions laissent globalement entrevoir une certaine stabilité pour les exploitations jurassiennes. Ceci, en raison de surfaces supérieures à la moyenne suisse. On constate actuellement que pour maintenir un montant identique aux anciennes directives, il faudra consentir à encore davantage d'efforts en matière d'écologie. Chaque exploitation se trouve ainsi à une croisée des chemins où le choix crucial entre la productivité et l'écologie s'impose. Certains chercheront un compromis relativement favorable entre les deux, d'autres privilégieront les paiements directs, alors que les plus intensifs mettront l'accent sur la production. Ceci, tout en sachant que sur le long terme, le montant global des paiements directs n'est pas plus garanti que les prix du marché. Sur ces bases encore indécises, il s'avère difficile, pour les agriculteurs, de se profiler dans un avenir serein. A cela s'ajoutent encore divers investissements pour respecter les normes de détention des animaux ou de stockage des engrais de ferme. De quoi susciter certaines inévitables remises en question.

Comment réagir face à ce défi ? Pour y répondre, je vous propose une comparaison avec ma passion pour la moto. Imaginons la nouvelle politique agricole comme une route de montagne, et l'agriculteur pour le motard que je suis. Lorsque j'arrive devant un virage que je ne connais pas bien, comme la politique actuelle, je peux faire le choix d'adapter ma vitesse pour passer facilement cette épingle et gentiment continuer ma route, toujours sans risques. Mais je suis toujours le dernier et ne suis jamais trop satisfait d'accumuler du retard. L'autre possibilité est d'accélérer. Là je prends des risques, j'attaque le

virage avec détermination. Si je freine, c'est la sortie, alors je me bats avec la route et je passe avec la satisfaction d'avoir gagné le combat. Comme la route de montagne, PA 14-17 est là et son tracé ne changera pas pour les quatre prochaines années. A chacun de trouver sa vitesse, d'attaquer le virage avec la détermination qui est la sienne et de tirer parti de la PA 14-17 selon ses convictions et les spécificités de son exploitation. Au passage, j'aimerais juste répondre aux propos du Directeur de l'OFAG dans la presse agricole du 16 janvier dernier. Non, Monsieur Lehmann, les organisations agricoles de ce pays n'excitent pas les paysans sur les résultats de la PA 14-17. Les agriculteurs expriment simplement leur avis avec un langage un peu moins diplomatique que celui de nos organisations lors des différentes consultations de ces derniers mois.

Autre préoccupation majeure : l'aménagement du territoire. Voici maintenant quelques temps que nous nous battons pour le maintien des terres à l'agriculture. Si nous sommes bien écoutés par le peuple et le parlement, nous avons en revanche l'impression d'être peu entendus par les autorités exécutives. J'en veux pour preuve les ambitions des responsables cantonaux ou communaux. La plupart des autorités ne cachent pas leur volonté de développer leurs zones à bâtir ou industrielles, sans vision microrégionale et sans approfondir les besoins en infrastructures qui s'y rapportent. Certains se félicitent même de l'échec du « Creux de la terre » à Delémont pour mettre en avant le développement de leur commune. On peut comprendre ces réactions mais il est temps de privilégier un développement concerté au niveau régional, en considérant la question de la préservation des surfaces agricoles sans en systématiquement diminuer l'importance. Mesdames et Messieurs les élus, il est urgent de réagir à cette problématique, bien que moins porteuse, électoralement parlant, que de nouveaux lotissements alors même que les centres anciens se vident.

L'agriculture n'est pas contre le développement de la région, mais il est impératif que la disparition des terres agricoles soit prise en compte de manière sérieuse lors de projets futurs. Il en va de la sécurité alimentaire de notre pays et de la qualité de vie qui fait la force de notre canton. Chaque mètre carré de terre cultivable compte. On ne peut pas se vanter de consommer des produits de proximités de haute qualité et en même temps relativiser systématiquement à la disparition des terres cultivables.

La défense professionnelle s'inquiète aussi des économies que l'Etat propose pour équilibrer ses comptes. Nous sommes d'accord sur le principe de réduire les déficits, mais pas sur la manière d'y parvenir. L'agriculture est ouverte aux

discussions mais encaisser des émoluments pour la distribution des paiements directs n'est tout simplement pas acceptable. L'Etat a des engagements et doit y faire face, même s'ils ne concernent qu'une corporation. Le canton ne perçoit rien pour distribuer les salaires des fonctionnaires par exemple, alors que les paiements directs sont aussi considérés comme une rétribution aux agriculteurs pour leurs prestations fournies à la collectivité. Cette manière de faire n'existe dans aucun canton suisse. Heureusement, les parlementaires ont refusé cette proposition lors des débats sur le budget 2014. Merci à eux pour leur compréhension et leur soutien.

Pour trouver une solution aux difficultés financières cantonales, il est essentiel que chaque département analyse sérieusement ses possibilités d'économies. Je suis persuadé que tous ont les moyens d'en faire, de manière équilibrée. Pour l'agriculture, une table ronde entre toutes les instances se révèle nécessaire. En procédant ainsi, nous pourrions déceler, de manière responsable, quels points ou coupes budgétaires seront les moins dommageables pour la base paysanne. Ponctionner un montant, aussi faible soit-il aux agriculteurs est clairement la solution de facilité que nous désapprouvons. Une analyse plus approfondie et raisonnée est nécessaire.

En conclusion, on constate que rien ne change fondamentalement sur le front de la défense professionnelle. La lutte est permanente. Les générations avant nous ont défendu ce beau métier d'agriculteur. Nous faisons de notre mieux aujourd'hui pour obtenir les meilleures conditions possibles à la pratique de notre profession. Et je suis persuadé que nos enfants en feront de même.

En cette année internationale de l'agriculture familiale, je vous souhaite à toutes et tous le meilleur au sein de vos exploitations.

Le président : Philippe Jeannerat

3. Contexte 2013

Politique agricole 2014-2017

En mai, après une année de subtiles négociations et de compromis entre camps politiques, les Chambres fédérales ont adopté la PA 14-17. Le résultat se révèle décevant, notamment pour ce qui est de l'abandon de la prime à la vache, du manque de soutien aux grandes cultures, des incitations excessives à l'extensification ou encore du refus de doter la branche laitière d'un cadre légal à même de rétablir une certaine transparence et de stabiliser le marché. Autre revers dû à un revirement du Conseil national : le refus de dernière minute de lier une partie des contingents d'importation de chevaux aux achats de chevaux issus de l'élevage suisse. Défendue par Dominique de Buman au Conseil national et par Anne Seydoux au Conseil des Etats, cette proposition, émanant entre autres de la CJA, était pourtant à bout touchant. Comme quoi en politique, rien n'est acquis jusqu'au vote final.

Côté positif, les velléités pour encore plus d'écologie et de bien-être animal ou pour amputer des moyens à l'enveloppe agricole, ont fort heureusement pu être rejetées grâce au lobbying agricole et à des relais privilégiés avec plusieurs parlementaires. Le crédit légèrement augmenté et les corrections substantielles apportées rendent la PA 14-17 moins incertaine que la première mouture. La très controversée contribution à la transition a par exemple diminué de 900 à 417 millions de francs pour 2014. Cette correction a permis de renforcer les piliers sécurité de l'approvisionnement et paysage cultivé.

Le Parlement a par ailleurs compris la nécessité d'abaisser de 20 à 10% le cofinancement à charge des cantons pour les contributions à la mise en réseau écologique et à la qualité du paysage. La CJA, qui avait fait de ce point l'un de ses chevaux de bataille, se félicite de cette modification qui évitera la discrimination des agriculteurs de certains cantons dont les finances sont difficiles. Pour plusieurs cantons en effet, le cofinancement était devenu un facteur limitant au point de refuser le lancement de projets attendus par les agriculteurs afin de bénéficier d'aides étatiques en contrepartie des prestations fournies. L'abaissement du cofinancement amènera un peu de souffle aux cantons afin qu'ils puissent encore disposer d'une certaine autonomie en soutenant les spécificités de leur agriculture, sans figer l'essentiel de leurs soutiens à des mesures réseaux ou qualité du paysage.

La CJA s'est opposée à l'idée d'un référendum sur la PA 14-17 et dont l'aboutissement n'aurait que mené à un grand déballage où l'agriculture n'aurait en définitive eu plus à perdre qu'à gagner.

La consultation sur les ordonnances a permis aux organisations et à différents milieux de se positionner sur les dispositions d'application de la PA 2014-2017. Plusieurs points de divergences sont ressortis de la prise de position de la chambre à l'égard du projet de l'OFAG. Le 23 octobre, le Conseil fédéral a mis la touche finale en approuvant les ordonnances de la Politique agricole 2014-2017, sans apporter de grands changements par rapport à la consultation.

Après avoir combattu, proposé des alternatives, gagné sur certains points, perdu sur d'autres, la CJA s'est associée à l'ECR et à la FRI pour informer en détail sur la nouvelle PA. Les trois séances régionales organisées durant le mois de décembre ont suscité un grand intérêt avec au total plus de 400 agriculteurs jurassiens présents. La vulgarisation, que ce soit par des cours ou des conseils individuels, poursuit les démarches d'informations afin que les exploitants s'approprient au mieux le nouveau système et qu'ils puissent en tirer profit sans toutefois tourner le dos à la production.

Aménagement du territoire et préservation de l'aire agricole

Plan fédéral

Le peuple suisse s'est prononcé le 3 mars 2013 sur la révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Résultat : 62,8% de oui au niveau jurassien ; quasiment identique à la moyenne suisse. Un résultat relativement net et qui démontre les attentes de la population en faveur d'une urbanisation raisonnée.

La campagne sur cet objet a suscité un vaste débat. Chaque seconde, un mètre carré de terres arables se transforme en surface construite, d'où l'importance de réagir. La CJA s'est clairement positionnée en faveur de cette révision qui apporte une première réponse à la problématique de l'urbanisation galopante, par le redimensionnement de la zone à bâtir et par l'introduction d'une taxe sur la plus-value foncière d'au moins 20%.

Plan cantonal

Sur le plan jurassien, le Parlement cantonal s'est également montré sensible à cette problématique. Le postulat Wermeille « Coordonner le développement des zones habitables » a été accepté par 49 députés. Ce postulat demande notamment d'étudier de quelle manière les communes pourraient être encouragées à coordonner la gestion de leur zones habitables et à se partager les recettes fiscales au sein de microrégions.

La motion Choffat « Limiter le mitage du territoire » a pour sa part reçu l'aval de 52 députés. Elle a d'une certaine manière anticipé et donné le ton pour la révision de la Loi cantonale sur les constructions et l'aménagement du territoire. Le projet mis en consultation intègre en effet les éléments demandés par la motion, à savoir le droit d'emption pour la collectivité concernant les terrains à bâtir non construit.

Egalement acceptée par 52 députés, la motion « Des critères pour un développement mesuré et rationnel de l'urbanisation » a été quelque peu vidée de sa substance par le retrait de la fixation d'un indice minimal d'utilisation du sol de 1 ou d'un indice de masse équivalent pour les zones d'activités. Cependant, le Gouvernement s'est engagé à appliquer ce principe mais par une approche globale différenciée par type d'entreprises.

Enfin, la motion Stettler « Gérer l'urbanisation par un régime de compensation » a été adoptée et reprise partiellement dans la révision de la LCAT. L'allocation des moyens perçus en faveur de mesures directement liées à la préservation du sol ou visant à atténuer les effets de la réduction des surfaces cultivables ne figure pas explicitement dans le projet de révision, ce que dénonce la CJA.

La CJA, par l'intermédiaire de ses sociétés régionales, s'est penchée sur plusieurs projets d'extension de zones à bâtir. Le plus marquant étant le Creux-de-la-Terre à Delémont, finalement refusé en votation populaire. La CJA et les agriculteurs de Delémont y dénonçaient l'ajout d'un périmètre de 2,4 ha par rapport aux 9 hectares prévus par le plan directeur en vigueur. L'essentiel de ce périmètre supplémentaire se situait en protection du paysage et n'aurait été utilisé que pour une dizaine d'habitations, faisant fi de tout respect de la terre nourricière.

La CJA projette l'élaboration d'une check-list à l'attention des agriculteurs afin de les rendre attentifs aux points à surveiller en cas de révision du plan d'aménagement local de leur commune.

Protection de la dénomination suisse

Le débat sur la protection de la dénomination suisse a trouvé son épilogue. En juin, les Chambres fédérales ont éliminé les dernières divergences en approuvant le projet Swissness. La provenance d'une denrée alimentaire correspond au lieu d'où proviennent au moins 80 % du poids des matières premières qui la composent. Pour le lait et les produits laitiers, cette proportion s'élève à 100 % du poids du lait qui les composent. Font exception : les produits naturels qui ne peuvent être produits au lieu de provenance en raison des conditions naturelles ainsi que les produits naturels qui ne sont temporairement pas disponibles en quantité suffisante au lieu de provenance. Une modulation s'applique en fonction du taux d'autoapprovisionnement.

Sont intégralement prises en compte dans la règle des 80%, les matières premières pour lesquelles le taux d'auto-approvisionnement en Suisse est d'au moins 50 %. Les matières premières pour lesquelles le taux d'auto-approvisionnement se situe entre 20 et 49,9 % ne sont prises en compte que pour moitié. Les matières premières pour lesquelles le taux d'auto-approvisionnement est inférieur à 20 % peuvent être exclues du calcul. Le Conseil fédéral fixe les modalités.

La prise en compte du taux d'autoapprovisionnement complique certes l'application mais clarifie les choses et limite drastiquement la marge de manœuvre pour l'ordonnance d'application. Un mal pour un bien en fin de compte. Pour ce qui est de la provenance des autres produits, notamment industriels, le seuil est fixé à au moins 60 % de leur coût de revient, pour bénéficier du « swiss made ».

Le puissant lobby de l'industrie agroalimentaire a tout tenté pour aboutir à un Swissness au rabais, à 60% du poids des matières premières qui composent le produit. Face à cela, l'Union suisse des paysans entendait riposter en lançant une initiative populaire visant un swissness crédible. Le retentissant scandale des lasagnes de cheval a changé la donne en faisant prendre conscience aux politiques de l'importance d'une protection de la dénomination suisse crédible. La CJA a d'ailleurs réagi à ce scandale par voie de communiqué de presse pour dénoncer les tromperies, la course aux profits et l'opacité dans l'étiquetage des produits. Pour la CJA, le consommateur doit rester libre dans ses choix de consommation, à condition qu'il puisse acheter ses aliments en toute connaissance de cause.

Forum sur l'agriculture jurassienne

Initié par le Département de l'économie et de la Coopération, le Forum sur l'agriculture jurassienne s'est tenu le 11 avril 2013 en présence des représentants des organisations agricoles cantonales et des autorités politiques. Cette journée a permis à la septantaine de participants de débattre de la politique agricole jurassienne et des nouveaux défis que la PA 14-17 et les marchés de produits agricoles posent à l'agriculture jurassienne.

Les soutiens cantonaux à l'agriculture n'ont pas été remis en question. La production peu intensive et majoritairement à base d'herbages, la charge en bétail modérée offrant un potentiel de développement, la tradition d'élevage, l'esprit d'entreprise ou encore le savoir-faire sont autant d'atouts sur lesquels l'agriculture jurassienne peut capitaliser. Lors du forum, la CJA a fait part de sa vision, à savoir :

- conserver l'équilibre production-contributions ;
- maintenir des productions rentables en retirant la meilleure ajoutée possible, en ciblant les productions en phase avec les conditions locales et du marché ainsi qu'en poursuivant les efforts de réduction des coûts ;
- doser les soutiens publiques en fonction des débouchés et des perspectives de production ;
- renforcer l'esprit d'entreprise dans la formation ;
- S'armer contre la volatilité des prix par plusieurs branches de productions agricoles ou para-agricoles ;
- Anticiper et saisir les opportunités du marché.

Terres en France et fiscalité

La CJA s'est replongée dans l'épineux dossier de l'imposition des revenus agricoles issus de terres exploitées en France par des agriculteurs jurassiens. Le fisc français impose certains agriculteurs suisses sur les revenus obtenus des terres exploitées en France. La convention franco-suisse contre les doubles impositions semble paradoxalement permettre cette manière de faire. Côté suisse, cela a des conséquences pour certains exploitants qui se voient pleinement imposés et qui, de surcroît, ne peuvent faire valoir l'entier des déductions fiscales puisque le fisc suisse répartit ces dernières entre la Suisse et la France. Cette problématique, qui date de plusieurs années et qui touche les exploitants de manière totalement aléatoire, est particulièrement difficile à résoudre. Différents contacts ont eu lieu que ce soit avec le Service des

contributions ou avec le Ministre jurassien des finances qui a relayé cette problématique auprès de l'Administration fédérale des douanes. A défaut d'une modification de l'accord franco-suisse, la présentation d'une comptabilité présentant une répartition des charges et des produits entre la Suisse et la France semble être la seule solution acceptable pour le moment, à condition de ne pas demander l'imposition forfaitaire.

Budget cantonal

Les difficultés que connaissent les finances cantonales ne sont pas sans conséquences sur les soutiens à l'agriculture. Lors de l'élaboration du budget 2014, le canton a ajusté plusieurs rubriques, en revoyant notamment à la baisse le soutien à l'élevage, la charge nette du cofinancement des contributions écologiques et paysagères ou encore, dans le compte d'investissements, les aides aux améliorations structurelles. En plus de ces mesures d'économies, le Gouvernement prévoyait l'introduction d'un émolument pour la distribution des paiements directs, pour un montant total de 250'000 fr.

La CJA s'est opposée au principe même d'un tel émolument qui n'est d'ailleurs pas généralisé dans tous les services de l'Etat. Introduire une taxe pour une tâche standard, systématique et annuelle reviendrait à instaurer un principe dont on ne saurait où il pourrait s'arrêter. Ce serait à l'extrême imputer chaque frais aux bénéficiaires d'une prestation de l'Etat et renoncer à l'impôt. Pour la CJA, un émolument n'est acceptable que lorsqu'il dépend d'un engagement accru de l'état, pour des tâches périodiques ou extraordinaires.

Avec le précieux appui des députés agricoles, la CJA a martelé que la distribution des paiements directs, comme d'autres tâches ordinaires, représente une prestation de base que le canton doit continuer d'assumer pleinement. En effet, le canton trouve son intérêt à distribuer les paiements directs sans avoir à demander d'émolument. D'une part, ces derniers sont en grande partie réinjectés dans l'économie régionale. D'autre part, les paiements directs sont imposés et contribuent ainsi de manière non négligeable aux recettes fiscales. En rejetant cet émolument par 27 voix contre 20, le Parlement a su faire la part des choses entre des contributions versées pour des prestations d'intérêt public et un émolument, certes faible en regard des contributions versées, mais injuste et formellement inapproprié.

Détention des animaux

Le délai transitoire pour la mise aux normes des étables a pris fin le 31 août 2013. De nombreuses informations ont été faites au préalable par différents canaux. Les exploitants qui doutaient de la conformité de leurs installations, ont pu faire appel à la FRI pour une expertise neutre et des conseils. Par ailleurs, le SCAV a accepté la proposition de la CJA, à savoir la constitution d'une commission consultative pour traiter de situations particulières (nouveau projet, exploitant approchant l'âge de la retraite, impact économique important, etc.). Les demandes de prolongation pouvaient être faites jusqu'à fin août. Pour l'ensemble des dossiers transmis, des solutions supportables ont été trouvées, assorties d'une prolongation du délai de mise en conformité.

La fin des dispositions transitoires concernait non seulement les dimensions des stabulations mais également l'interdiction de la détention des chevaux à l'attache, l'accès en eau en permanence et à l'alimentation autre que la paille pour les veaux, la mise à disposition d'un box de vêlage pour les vaches détenues en stabulation libre ou encore la mise à disposition de matériel d'occupation en permanence pour les porcs. Les dérogations relatives aux sorties hivernales des bovins à l'attache ont également pris fin.



4. Statistiques de l'agriculture jurassienne

Données générales sur l'agriculture jurassienne

Désignations	Unité	1999	2003	2007	2012	2013
Exploitations agricoles						
Exploitations recensées	u.	1'144	1'089	1'066	990	970
dont exploitations PER		1097	1006	968	878	857
dont exploitations BIO	u.	47	83	98	112	113
Communautés d'exploitations	u.		45	52	50	47
SAU totale (sans pât. communaux)	Ha	39'301	40'141	40'289	40163	40258
Emplois	u.	n. d.	3530	3049	3028	n. d.
Dont emplois à plein temps	%		58.2	57.2	53.9	
Production végétale						
Prairies (toutes catégories)	Ha	17'580	19'058	19'606	19'036	19832
Pâturages (sans communaux)	Ha	8'290	9'220	9'555	9615	9628
Pâturages d'estivage	Ha			5'791	5791	5791
Céréales panifiables	Ha	4'400	3'690	2'651	3124	3229
Céréales fourragères	Ha	4'330	3'900	3'788	2901	2644
Maïs-grain	Ha	313	379	208	119	142
Maïs d'ensilage et maïs vert	Ha	2'132	2'158	2'391	2440	2490
Oléagineux	Ha	890	890	972	979	1010
Pois protéagineux / Féverole	Ha	105	198	168	134	176
Pommes de terre	Ha	109	79	56	43	36
Betteraves sucrières	Ha	334	291	339	338	352
Betteraves fourragères	Ha	145	111	75	46	43
Tabac	Ha	35	50	40	41	42
Surfaces à litière, haies et bosquets	Ha	252	262	280	346	365
Production animale						
Bovins totaux	u.	55'715	57'261	58'745	58'578	58'903
Vaches	u.	20'215	21'439	22'770	23'085	23'385
Vaches laitières	u.		15'588	15'610	15'912	16'129
Détenteurs de vaches allaitantes	u.		281	307	-	-
Autres vaches dont allaitantes	u.			6'282	7173	7256
Génisses et taureaux de + 1 an (dès 2009 : y. c. engraissement)	u.	13'572	13'622	13'542	16'270	16'392
Génisses et taureaux de - 1 an (dès 2009 : y. c. engraissement)	u.	9'540	8'741	8'517	19'223	6340

Dès 2009, le recensement pour les bovins n'est plus effectué. Les données de la BDTA fournissent le nombre de têtes détenues à l'année sur les exploitations. Le bétail d'engraissement et d'élevage est cumulé.

Données : ECR et OFS

5. Météo et récoltes

L'année 2013 restera comme une année très humide et tardive. Le début de l'année n'a pas été très frais, malgré une longue période enneigée. Les sols n'ont jamais gelé en profondeur. L'arrivée du printemps n'a pas rimé avec arrivée des beaux jours. En effet, la reprise de la végétation a été tardive.

Le mois de mars a également été humide. Une petite fenêtre météo est arrivée début avril, permettant de semer les betteraves. La suite du mois s'est passée sous la pluie avec des températures relativement basses. Le développement des cultures d'automne a pris deux à trois semaines de retard.

Mai n'a pas été plus clément. En effet, les fenêtres pour les semis de maïs ne furent que brèves et bien souvent le sol n'était pas suffisamment ressuyé pour travailler la terre. Une bonne partie des semis de maïs se sont déroulés entre mi et fin juin.

Le mois de mai, qui est normalement favorable aux premiers ensilages d'herbe, n'a permis que de voler le fourrage lors des courtes fenêtres météo favorables. Heureusement que le temps s'est amélioré pour les récoltes de foin, ces dernières ayant pu se dérouler dans de relativement bonnes conditions.

Comme chaque année, quelques épisodes orageux ont grêlé certaines régions du canton. Les récoltes de céréales se sont déroulées en deux phases. En comparaison à l'année précédente, les sols étaient davantage ressuyés et les dégâts de tassement dus aux récoltes, moins fréquents.

L'automne peut être divisé en deux phases, un beau début d'automne et un arrière automne très humide. Les semis d'orge se sont déroulés dans de bonnes conditions météo.

Les semis tardifs et les retards de végétation du maïs ont repoussé la récolte de ce dernier. Les personnes ayant récolté tardivement les dernières betteraves et maïs n'ont eu que peu de périodes propices au semis du blé. A remarquer que les premiers gels sont arrivés tardivement. Grâce à cela, l'herbe a poussé tout l'automne. Par contre, la récolte de cette dernière n'a pas été des plus aisées, tellement le terrain était détrempé.

6. Economie végétale

6.1 Fourrages

Comme l'année précédente, la sortie de l'hiver s'est révélée désastreuse pour une grande partie des herbages sur la chaîne du Jura. La population de campagnols terrestres n'ayant toujours pas atteint le creux de la courbe. La couverture neigeuse a, une fois encore, été profitable à leur développement. Un printemps plus humide et plus frais n'a pas aidé à la remise en place des prairies touchées. En effet, les dates de semis ont été retardées et la qualité de la levée de ces derniers a laissé à désirer dans bien des situations.

De plus, les conditions printanières difficiles avec une reprise de végétation tardive et un printemps très humide n'ont pas permis de lâcher rapidement les bêtes au pâturage. Ce qui a provoqué des achats de fourrages pour bon nombre d'exploitations. Cela fait maintenant plusieurs années que les exploitations n'arrivent pas à reconstituer leurs réserves de fourrages.

La gestion de la pâture, une fois encore, fût très compliquée au vu des conditions météo et de l'état des sols détrempés qui ne permettaient pas de lâcher le bétail sans dégrader les gazons. Les fenêtres météo du printemps furent très courtes. Les récoltes d'ensilage ont été très difficiles. Les stades ne furent pas des plus optimaux dans bien des cas. D'ailleurs, certaines exploitations ont renoncé à l'ensilage pour faire du foin.

Les récoltes de foin ont, quant à elles, été effectuées dans de bonnes conditions, les volumes engrangés étaient corrects dans les régions épargnées par les campagnols. Les coupes de regain furent de bonne qualité et la quantité était de mise. La météo était d'ailleurs beaucoup plus favorable.



L'herbe n'a pas subi d'arrêt de croissance trop important durant l'été. Elle a même poussé très longtemps durant l'automne car les gelées ne sont arrivées que tardivement. Le problème étant qu'au vu des conditions météo très humides de l'automne 2013, il n'a pas toujours été possible de bien mettre en valeur ces fourrages.

Au niveau du maïs, le printemps froid et humide a empêché la mise en place de beaucoup de parcelles, repoussant les dates de semis d'un mois environ. Plusieurs exploitations ont renoncé à semer du maïs au vu des dates très tardives. Cependant, les maïs semés tardivement se sont bien développés. Les maïs semés aux dates normales ont quant à eux végétés durant plusieurs semaines.

Les récoltes ont été décalées de plusieurs semaines afin d'atteindre la teneur en matière sèche optimale. Les conditions de récolte étaient variables en fonction de la période, certains chantiers se sont déroulés dans de bonnes conditions alors que pour d'autres, les conditions étaient difficiles.

6.2 Céréales fourragères

Les récoltes d'orge, qui est la principale céréale fourragère du canton, se sont déroulées dans de bonnes conditions, une bonne fenêtre météo a permis d'effectuer la récolte des différentes parcelles sans interruption. Les premières moissonneuses ont attaqué les champs avec deux semaines de retard par rapport à l'année 2012. Ce retard n'a rien d'étonnant au vu de la date de reprise de la végétation tardive et du printemps frais et humide que nous avons eu. Notons que certains champs d'orge ont souffert de l'automne et du printemps très humide, certaines parcelles ont même été remplacées par différentes cultures de printemps.

Les rendements en grains ont été très hétérogènes. Par contre, les poids à l'hectolitre étaient bons voir très bons. En 2013, la surface de céréales fourragères (orge, blé fourrager, triticale, avoine et maïs grain) était de 2786 ha, soit en diminution de 234 ha (-8%) par rapport à 2012. Cela peut s'expliquer par le fait que l'automne 2012 a été très humide qui a empêché le semis de certaines parcelles et par les cultures supprimées au printemps.

Les quantités de graines fourragères livrées dans les centres collecteurs jurassiens atteignent 7980 tonnes (ce chiffre ne tient pas compte des quantités livrées hors canton et des quantités mises en valeur sur les exploitations).

6.3 Céréales panifiables

Les récoltes de blé ont été plusieurs fois interrompues par les orges et des périodes de précipitations. Malgré ces phénomènes météorologiques, la qualité des blés fût très bonne. En effet, les poids à l'hectolitre se sont maintenus à de hauts niveaux de même que les temps de chute qui n'ont que peu baissés tout au long de la période de récolte.

Les rendements furent également très hétérogènes, les cultures sur les sols séchards s'en sont bien sorties cette année.



La surface emblavée en céréales panifiables (blé, seigle, épeautre) était de 3229 ha soit une augmentation de 105 ha ou 3% par rapport à 2012.

Les rendements, quant à eux, variaient du simple au double, tout en étant globalement meilleurs que ceux de l'année 2012. Les quantités réceptionnées pour l'année 2013 par les centres collecteurs jurassiens sont de 13'368 t (ces chiffres ne tiennent pas compte des quantités livrées hors canton, pour lesquelles les centres collecteurs concernés ne nous ont pas transmis de données). Landi ArcJura (Alle et Delémont), le Moulin de Vicques, la Coopérative Agricole de Courtételle et la SSJ ont réceptionné 470 t de plus qu'en 2012. Ces chiffres sont surprenants quand on se rappelle les difficultés d'implantation de certaines parcelles du fait de l'automne très humide. Certains producteurs ont même renoncé à implanter des céréales d'automne au profit de céréales de printemps qui ne sont pas toujours semées dans de bonnes conditions.

6.4 Oléagineux

L'oléagineux le plus cultivé reste le colza. Cette culture, très présente en Ajoie, a donné satisfaction à bon nombre de producteurs. En effet, les rendements furent bons, avoisinant régulièrement les 40 quintaux à l'hectare. Au niveau des quantités livrées, ces dernières ont atteint 2620 t ; 90% des quantités réceptionnées l'ont été à Alle. De plus en plus de Colza Holl est cultivé. Un tiers de la production jurassienne l'est avec une variété de colza riche en acides oléiques.

Le tournesol et le soja sont quant à eux produits dans la vallée de Delémont, 139 to de tournesol ont été réceptionnés soit 34 tonnes de moins qu'en 2012. Au niveau du soja, une augmentation de 14% des quantités livrées est constatée soit au total, 65 tonnes engrangées par les centres collecteurs.

On constate une évolution des surfaces pour les cultures oléagineuses (+31 ha en 2013) pour atteindre 1010 ha sur le territoire cantonal. Cette augmentation ne permet pas encore d'atteindre la surface cultivée en 2011 qui était de 1040 ha. A savoir que le marché est demandeur d'oléagineux et que jusqu'à présent, aucun contrat n'a jamais été refusé aux producteurs demandeurs.

6.5 Betteraves

Les semis ont été passablement perturbés. Peu de fenêtres météo ont été favorables pour semer dans de bonnes conditions. Les premières parcelles ont été mises en place à fin mars, les autres ont suivi à mi-avril et les dernières vers la mi-mai. Malgré ces semis tardifs, le choix variétal a permis d'atteindre des rendements corrects en sucre, compte tenu des conditions particulières.

Globalement, les conditions météorologiques ont préterité les rendements de l'ordre de 20% par rapport à la normale.

Compte tenu de la volonté d'augmenter les quotas de 15'000 t de sucre dès 2014, les sucreries d'Aarberg et de Frauenfeld ont mené un sondage auprès des planteurs actuels afin de connaître leur disposition à augmenter leur quota de production, ainsi qu'auprès de nouveaux producteurs intéressés à cultiver des betteraves sucrières. La CJA est intervenue auprès des SAF en demandant une considération appropriée du canton du Jura pour l'attribution de ces quotas supplémentaires. Or, pour de pures raisons économiques d'optimisation des coûts de transport, les quelques 400 tonnes demandées par les producteurs jurassiens se sont vues refusées. Les autres régions éloignées de plus de 28 km des sucreries ont subi le même sort.

Emmenée par M. le Ministre Michel Probst, une délégation du groupe de travail betteraves a rencontré la direction des sucreries le 6 septembre 2013, à Aarberg. L'occasion de dénoncer ce mode d'attribution qui discrimine totalement les régions périphériques. En comparaison à d'autres cantons, la part de betteraves sucrières est bien plus faible dans le canton du Jura et ce déséquilibre ne fait que s'accroître avec cette récente décision. Pourtant, le résultat des récoltes démontre, année après année, que la qualité des betteraves jurassiennes est bonne et répond aux exigences des sucreries. Avec 10200 ha de terres ouvertes dont seulement 350 ha de betteraves sucrières, le canton du Jura dispose d'un potentiel intéressant, sans oublier qu'aucune restriction phytosanitaire ou liée à la rotation ne gêne l'extension des surfaces betteravières jurassiennes, contrairement à d'autres régions.

Le critère de l'optimisation des coûts de transport est discriminatoire pour une entreprise propriété de plusieurs cantons et de producteurs de toute la Suisse. La CJA, Agora et Prométerre ont par la suite rencontré la Fédération suisse des betteraviers pour revoir le mode d'attribution des quotas supplémentaires de sucre. Des propositions ont été formulées par écrit au comité de la FSB, qui s'est engagé à chercher une solution pour la mi-2014

7. Economie animale

7.1 Production laitière



Si durant certains mois la production laitière a varié de manière sensible par rapport à l'année précédente, les quantités livrées sont en léger recul, tant au niveau jurassien (-1.1%) que Suisse (-1.7%).

La situation sur le marché laitier s'est fort heureusement améliorée, même si ce n'est pas encore suffisant. Le fort recul de la production durant les mois critiques de mars, avril et de mai, a évité un engorgement du marché, au point que l'on commençait même à parler de manque de lait.

En août, la CJA a dénoncé publiquement les demandes de trafic de perfectionnement pour du lait écrémé et d'importation de beurre, alors que le prix aux producteurs reste à un bas niveau et que ces derniers ont payé de leur poche pour assainir le marché ces dernières années. Inacceptable qu'en période de surproduction le prix baisse instantanément et qu'en période de manque, les importations tendent à substituer une hausse des prix. Aucun motif impérieux ne justifiait les importations demandées sachant que la crise laitière a été provoquée par des industries certaines que la production se maintiendrait malgré des prix dérisoires, ce qui ne pouvait évidemment pas durer. Avant d'entrer en matière sur des importations, la solution passe d'abord par la correction du prix du lait, tout en sachant que l'effet sur la production ne sera pas direct, les vaches n'étant pas des machines.

Par rapport à 2012, la production s'est rattrapée sur le second semestre, ce que le marché a facilement pu absorber. En novembre 2013, les producteurs MIBA ont pu bénéficier d'un prix de base de 63 ct, en augmentation de 10,3 ct par rapport à novembre 2013. Malgré une augmentation du prix certes bénéfique mais encore trop timide, la situation reste précaire pour les producteurs, compte tenu des coûts d'affouragement en hausse et de la fin imminente de la prime à la vache.

Evolution des volumes de lait produits dans le canton du Jura

	ANNEE LAITIERE				
	2007	2010	2011	2012	2013
Total producteurs	580	544	528	507	482
Quantités livrées globales	88'851'412	94'631'821	94'808'203	92'817'654	91'792'708
Dont lait de fromagerie	24'760'258	26'723'003	27'240'844	26'054'061	25'448'206
Quantités moyennes par producteur	153192	173955	179560	183072	190441

Source : MIBA

Commission de la filière laitière

Depuis plus d'une année, la commission cantonale de la filière laitière s'efforce de trouver de nouvelles voies pour la valorisation du lait de la région. L'impossibilité d'agir directement sur le marché laitier oblige la commission à explorer d'autres pistes. En l'absence d'une seule et unique solution salvatrice, plusieurs démarches ont été récemment présentées au Gouvernement jurassien. La commission ne revêt pas le statut de porteur de projets ; son rôle étant de tout mettre en œuvre pour concrétiser et coordonner des initiatives potentiellement intéressantes, comme par exemple un concept de réduction des coûts, un projet de fromagerie et d'affinage en grottes à St-Ursanne, une centrale de collecte dans la région de Delémont, un soutien à une promotion ciblée de la Tête de Moine AOP ou encore le développement des exportations pour les spécialités fromagères existantes.

Pour la commission, l'avenir de la production laitière dans la région dépendra de l'excellence de la production, avec des exploitants compétents et efficaces, en combinaison avec la création de stratégies régionales pour une meilleure valorisation de la production. La commission poursuit son travail pour rapatrier de la valeur ajoutée dans la région en faveur de la filière, à commencer par les producteurs. Suite à l'arrêt des activités de la Fromagerie d'Alle, les efforts déployés en cours d'année pour la relance de la marque Ajoie, dans le but de mettre en valeur le lait de ce district et exploiter le potentiel de ce nom, illustre bien le rôle actif qu'entend jouer la commission. Et cela, même si la marge de manœuvre s'avère limitée.

7.2 Marchés publics

7.2.1 Bovins

Les marchés publics de bétail bovin ont connu une progression de 5% en 2013. Pas moins de 4004 bovins ont été commercialisés sur les cinq places de marchés jurassiennes. En moyenne,



117 animaux ont été écoulés pour chaque demi-journée de marché, contre 109 en 2012. L'augmentation du nombre d'animaux écoulés sur les marchés jurassiens s'explique par les avantages que retrouvent les producteurs à écouler leurs animaux par ce biais (assurance, surenchères, paiement à dix jours, contribution cantonale, transparence des prix ou encore lieu de rencontre). Difficile en revanche de dire dans quelle mesure cette augmentation est due à de nouveaux producteurs même si le nombre global reste stable ou à une tendance à la diminution des effectifs provoquée par la PA 2014-2017.

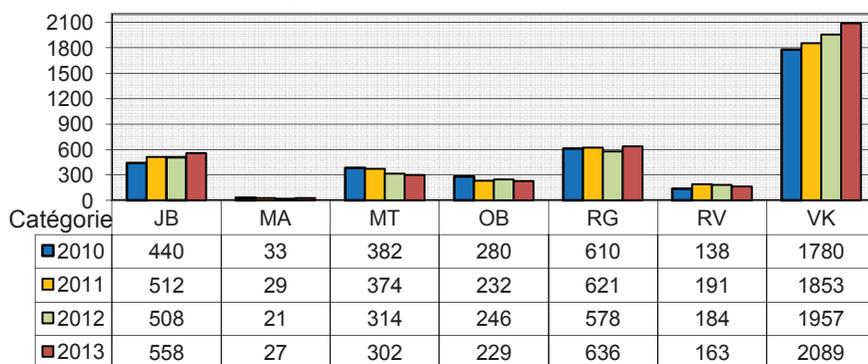
Les places de Delémont et de St-Ursanne ont subi un recul du nombre de bêtes commercialisées, par rapport à l'année précédente. Le manque d'inscriptions a contraint les organisateurs à annuler à deux reprises le marché de St-Ursanne. En décembre, le marché de St-Ursanne a été remplacé par celui de Porrentruy, vu la nécessité d'organiser un marché en Ajoie et compte tenu de la proximité des fêtes qui excluait toute autre date.

Les infrastructures et les facilités offertes par les places de Porrentruy, de Saignelégier et de Glovelier attirent manifestement davantage d'éleveurs. A relever que la place de Glovelier a connu une augmentation importante du nombre de bêtes. Le nombre de boxes limités, les difficultés liées au trafic et aux places de parc ou encore les nuisances dues au chantier à la route de la Gare n'ont pas facilité la tâche. Si cette place devait voir affluer encore davantage de bêtes, des aménagements deviendraient être nécessaires.

Place de marché (nombre de marchés)	Nombre d'animaux écoulés sur l'année	Différence par rapport à l'année précédente
Delémont (11)	394	- 51
Porrentruy (12)	845	+ 81
St-Ursanne (8) *	237	- 38
Glovelier (11)	1076	+ 179
Saignelégier (y compris Les Bois) (12)	1256	+ 25

* 2 marchés ont été annulés faute d'inscriptions et le marché du mois de décembre a été annulé au profit de la place de Porrentruy.

Nombre d'animaux vendus sur les marchés publics, de 2010 à 2013



JB : broutard

MA : taureau

MT : jeune taureau

OB : bœuf

RG : génisse

RV : jeune vache

VK : vache

Le nombre de vaches écoulées en catégorie VK est en augmentation (+132 par rapport à 2012, + 236 par rapport à 2011, + 309 par rapport à 2010). Pourtant, l'effectif de vaches laitières selon Agate ne diminue pas pour le Jura. On peut donc interpréter que l'écoulement des vaches de réforme se fait de plus en plus par les marchés de bétail.

Toutes les catégories ont vu leur niveau de prix s'améliorer de manière plus ou moins significative. Les prix se sont placés à un niveau élevé du fait d'une offre limitée en bétail de transformation au niveau suisse et d'une demande dopée par le scandale des lasagnes et par un regain d'intérêt pour la viande de transformation indigène.

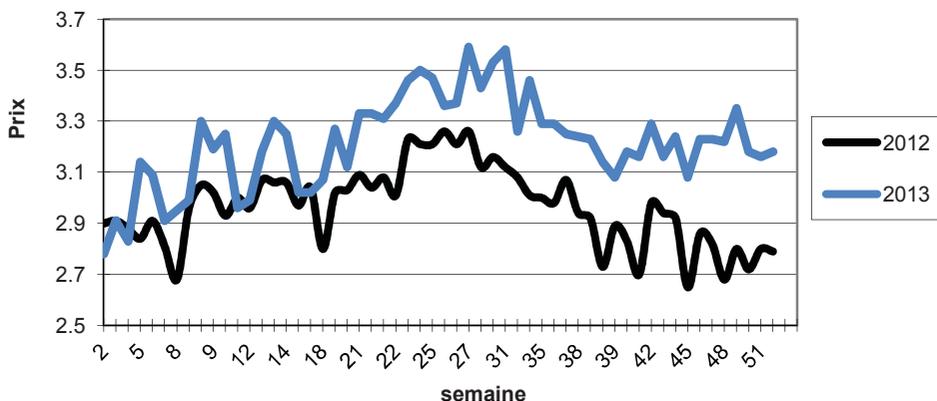
Les prix peuvent donc être qualifiés de réjouissants malgré des importations de viande de transformation qui ont plus que doublé par rapport à 2012, pour satisfaire la demande d'un marché relativement asséché.

Si le marché de la viande se porte actuellement bien, un affaiblissement de la production suisse par une diminution sensible du cheptel, serait défavorable. Cela conduirait à davantage d'importations – l'année 2013 le prouve, et pourrait amener à une ouverture accrue du marché.

Statistiques des marchés publics de bovins

		JB	MA	MT	OB	RG	RV	VK	TOTAL / MOYENNE GENERALE
Nbre d'animaux vendus	2010	440	33	382	280	610	138	1780	3663
	2011	512	29	374	232	621	191	1853	3812
	2012	508	21	314	246	578	184	1957	3808
	2013	558	27	302	229	636	163	2089	4004
Prix moyen	2010	4.92	3.15	4.43	4.36	4.18	3.07	2.68	3.53
	2011	5.18	3.14	4.59	4.49	4.14	2.96	2.59	3.53
	2012	5.49	3.07	4.56	4.49	4.30	3.01	2.66	3.58
	2013	5.52	3.26	4.63	4.58	4.46	3.16	2.87	3.74
Enchère moyenne	2010	0.15	0.30	0.03	0.02	0.05	0.10	0.21	0.14
	2011	0.12	0.21	0.10	0.08	0.08	0.11	0.18	0.14
	2012	0.19	0.17	0.04	0.02	0.04	0.12	0.24	0.17
	2013	0.23	0.10	0.07	0.06	0.12	0.16	0.23	0.19

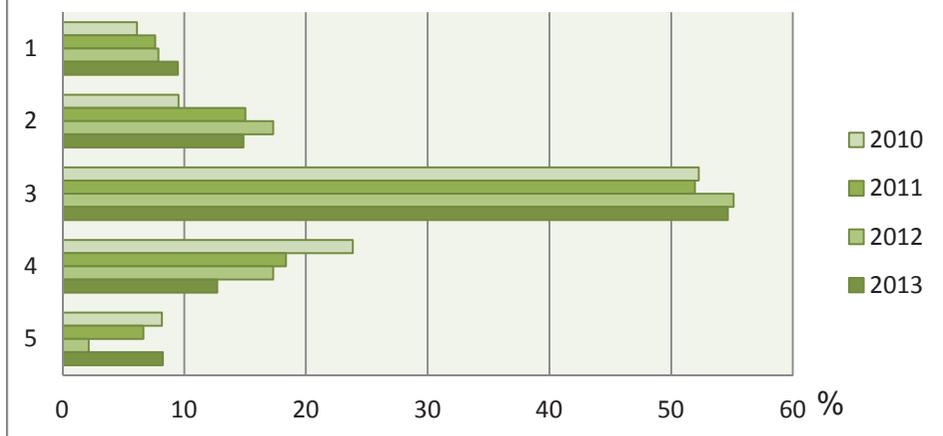
Evolution des prix moyens des VACHES, classe T sur les marchés de bétail jurassiens 2012 - 2013



Les vaches VK ont obtenu 2,87 fr. par kg de poids vif (PV) contre 2,66 fr. en 2012 et cela, pour une surenchère quasi identique de 23 ct par kg PV (différence par rapport à la table Proviande). Les vaches destinées à l'engraissement et classées en X ont obtenu en moyenne 36 ct par kg PV.

Par rapport à 2012, la part des vaches commercialisées dans les classes C, H et T baisse de 47 à 43% tandis qu'elle augmente de 53 à 57% pour les classes A et X.

Evolution des classes de qualité pour la catégorie des Jeunes Bovins "JB"



Le prix des broutards s'améliore à 5,52 fr. par kg PV (+3 ct // 2012, + 34 ct // 2011, + 60 ct // 2010). Le niveau de qualité a pu être maintenu à un niveau très élevé, avec 8 animaux sur 10 classés en C, H ou T, pour les 558 broutards commercialisés.

Mis en place en 2012, le système interne à la branche pour assurer la prise en charge des animaux hors périodes officielles de dégagement du marché, a à nouveau donné satisfaction, malgré certaines situations limites. Faute d'acheteurs intéressés, 14 animaux ont fait l'objet d'une seconde mise, faisant bénéficier l'acheteur final de parts de contingents tarifaires ainsi que d'un droit de recours pour l'indemnisation des pertes occasionnées par une éventuelle différence de classification.

7.2.2 Ovins

Quatre marchés de moutons ont eu lieu durant l'année 2013. Sur 421 animaux présentés, 382 ont été taxés. Le nombre très limité d'animaux écoulés via les marchés publics affaiblit l'attrait pour les acheteurs et explique le peu d'animation.

Statistique 2013 des marchés de moutons

Catégorie	Nombre	PV brut moyen	Déduction moyenne	PV net moyen	Prix moyen	Prix de prise en charge moyen
		kg	Kg	kg	Fr./kg PV net	Fr./kg PV net
Agneaux < 43 kg	112	41.29	2.57	38.72	5.33	5.17
Agneaux > 43 kg	61	49.98	2.82	47.16	4.85	-
Agneaux pâturages	127	37.23	2.47	34.76	4.53	3.81
Moutons 4 à 8 pelles	65	74.55	5.55	69.00	2.29	2.35
Moutons 0 à 2 pelles	17	48.24	2.65	45.59	3.34	4.70
TOTAL	382					

7.3 Elevage chevalin

L'élevage chevalin reste confronté à des difficultés d'écoulement. Si certains éleveurs observent une amélioration par rapport aux années précédentes, d'autres parviennent difficilement à commercialiser leurs jeunes chevaux. Sur les 104 chevaux publiés sur la liste des chevaux à vendre, 50 (contre 35 en 2012) ont été vendus par cette plate-forme www.cheval-jura.ch et par le service de conseil ad hoc. Les informations collectées lors de chaque retrait d'un cheval de la liste font état d'un prix moyen de 6873 fr. par cheval FM adulte et de 1800 fr. par poulain de 6 mois. Ces informations indiquent également la destination des chevaux : 54% en Suisse, 19% vers l'Allemagne, 20% vers la France et 6% vers la Belgique.

L'amélioration des conditions-cadres par la réintroduction de la prestation en faveur de la production indigène n'a malheureusement pas repassé la rampe du Conseil national, lors de la phase d'élimination des divergences. Le fait de lier la moitié des contingents d'importation aux achats de chevaux issus de l'élevage suisse avait pourtant été dans un premier temps accepté par les deux chambres, contre l'avis de leur commission



respective. Une nécessaire clarification de la disposition au Conseil des Etats aura finalement anéanti l'espoir de renforcer l'élevage indigène qui aujourd'hui ne profite guère de l'essor des activités équestre en Suisse.

La quasi absence de protection douanière, avec seulement 120 fr. de taxe par cheval importé dans le cadre du contingent, les difficultés à l'exportation dues aux différences de TVA, la suppression des contributions pour les animaux de rente consommant du fourrage grossiers (UGBFG) et les difficultés d'écoulement suscitent les plus grandes craintes quant à l'avenir de la race Franches-Montagnes. Penser que la passion des éleveurs suffira à préserver l'unique race chevaline suisse serait totalement irresponsable.

Promotion et bande-dessinée

Afin de mieux positionner le cheval Franches-Montagnes sur le marché indigène, un projet de promotion a été élaboré dans le cadre du groupe cheval, composé de la FJEC, de l'ECR, de la FRI et de la CJA. Présenté à l'OFAG, ce projet n'a pas reçu le soutien financier escompté. A défaut de fonds suffisants, sa réalisation est donc reportée. En parallèle s'est concrétisée l'idée et l'opportunité de réaliser une bande-dessinée sur le cheval Franches-Montagnes avec le talentueux dessinateur vaudois Derib dont le renommée internationale n'est plus à démontrer. Cette BD sur le cheval Franches-Montagnes poursuit plusieurs objectifs, comme augmenter la visibilité et promouvoir la race mais aussi l'image de sa région d'origine, susciter la sympathie pour l'unique race chevaline indigène ou encore utiliser un vecteur de communication divertissant et destiné à intéresser un public dépassant le cercle des passionnés de chevaux.

Valorisation touristique de la filière cheval

L'étude « Valorisation touristique de la filière cheval », soutenue par la Loi sur la politique régionale et confiée sous mandat à la HE-Arc, s'est terminée à fin octobre 2013.

Les conclusions ont relevé différents points d'amélioration potentiels pour la valorisation de la filière cheval. Le morcellement des offres, les faibles capacités financières ou encore une promotion insuffisante comptent parmi les lacunes identifiées. La HE-Arc propose différents axes pour dynamiser la filière et pour construire une chaîne de valeur innovante.

Ce projet a permis de bénéficier d'un regard extérieur sur le fonctionnement de la filière. Pour la filière, il importe de poursuivre le travail, en tenant compte des constats dressés par la HE-Arc, afin de générer des plus-values d'une part pour les éleveurs en contribuant à la pérennité de la race, d'autre part pour

l'économie régionale dans un sens large par le fort impact touristique que représente le cheval, véritable symbole.

En parallèle à l'étude HE-Arc, la CJA a posé les bases d'itinéraires équestres en Ajoie, dans la Vallée de Delémont, grâce au travail d'une stagiaire et des services de la Fondation rurale interjurassienne. Ce travail a permis de répondre concrètement à l'objectif « développer un concept de réseau équestre sur l'ensemble du territoire interjurassien sous l'angle du tourisme ». Ce projet de réseaux équestres est désormais intégré dans le projet de développement régional Marguerite. Il a d'ailleurs tout à fait sa place puisqu'il fait office de liant pour le développement de l'agritourisme dans l'Arc jurassien.

8. Groupes de travail et projets CJA en cours

8.1 Animation rurale et sociétés régionales

L'animateur rural a participé à une vingtaine de comités de sociétés régionales durant l'année 2013. Cela a permis de faire voyager les idées à travers tout le canton et de bénéficier d'un relais d'information plus direct avec la CJA. A noter qu'il a été décidé de déplacer les assemblées générales des sociétés régionales en arrière automne. Cela permettra à la défense professionnelle de disposer, avec l'assemblée générale CJA début mars, de deux rendez-vous d'information annuels, espacés dans le temps.

CAVD - Le Cercle agricole de la vallée de Delémont a beaucoup œuvré durant cette année 2013 pour renouveler son comité. Après plusieurs mois de recherches, et plusieurs dizaines de personnes contactées, la relève se profile enfin pour remplacer les 14 membres qui terminent leur mandat. Le comité s'est retrouvé à cinq reprises pour organiser diverses activités comme le brunch du 1er août ou pour s'occuper de l'infrastructure du stand de la CJA au Concours suisse des produits du terroir. Le brunch, à nouveau mis sur pied au Petit Brunchenal, fut un succès avec près de 350 personnes servies. 150 inscriptions ont dûes être refusées, ce qui démontre une réelle demande pour un second brunch dans la vallée de Delémont. Le groupe des paysannes s'est également activé et a servi près de 30 apéritifs à plus de 2'000 personnes, renforçant ainsi la promotion des produits du terroir auprès des consommateurs. La collaboration avec le magasin du monde de Delémont est un succès.

SPPA - Trois membres ont été remplacés au sein du comité de la Société des paysans et paysannes d'Ajoie en 2013. Sandrine Daucourt, de Fahy, Déborah Hirschi, de Fontenais et Romain Henry, de Dampheux, entament un premier

mandat. La vice-présidente Erika Schenk (8 ans de comité), la secrétaire Françoise Etique (10 ans de comité) et Bernard Rohrbach (au comité depuis 1996) sont fortement remerciés pour leur engagement en faveur de la défense professionnelle. Florence Vanden Sande est élue vice-présidente. Le comité, qui a organisé l'assemblée générale de la CJA, s'est retrouvé cinq fois en 2013. La volonté de promouvoir les produits fermiers devant le magasin Landi de Alle a rencontré peu de succès. Cependant, quelques agriculteurs ont été mis en contact avec Fromajoie dans le but de commercialiser leurs produits. Une solution au recyclage des plastiques d'enrubannage a été recherchée sans obtenir de résultats pour le moment.

CAFM - Le comité de la Chambre d'agriculture des Franches-Montagnes s'est réuni à cinq reprises en 2013. Quentin Guerdat, de St-Brais, a remplacé Gaby Beuret au comité. Le projet d'automate de vente de produit du terroir 24/24 à la Fromagerie de Saignelégier a été repris par la CAFM. La famille Beuret, du Bémont, souhaite gérer ce point de vente. Le comité s'est à nouveau attelé à la construction du char de la défense professionnelle pour le cortège du Marché-concours. Le char représentait les problèmes des dégâts des campagnols. Le sujet des campagnols préoccupe d'ailleurs le comité qui souhaite mettre en place des mesures de lutte collective pour atténuer le fléau à l'avenir. Enfin, le comité est encore à la recherche d'une manifestation pour y promouvoir la Tête de Moine.

SACD - Les membres du comité de la Société d'agriculture du Clos-du-Doubs se sont réunis à trois reprises en 2013. La question de la collecte des plastiques d'ensilage propres a été abordée. Une solution a été trouvée avec la commune de Clos du Doubs qui organise ces collectes. Martin Marchand et sa famille ont tenu l'espace réservé à la SACD lors des Médiévales 2014. Le problème de la place de marché de bétail est toujours d'actualité. Le manque de fréquentation de cette place pourrait induire sa suppression, raison pour laquelle la SACD et la CJA ont lancé un appel aux agriculteurs du Clos-du-Doubs afin qu'ils participent aux marchés de St-Ursanne. Les paysannes du Clos-du-Doubs ont aussi été actives, elles ont notamment organisé le brunch santé du PNRD. A noter que la SACD fêtera ses 40 ans en 2014.

JAJ - Le comité du groupe des jeunes agriculteurs jurassiens s'est réuni à six reprises pour organiser plusieurs événements durant l'année. Un forum, une soirée d'information ainsi qu'une visite de fermes ont été mis sur pied en 2013. Un logo a également été adopté pour apposer une identité visuelle au groupe. Les JAJ ont été mandaté par l'IP-Tête de Moine pour installer une girolle géante au Marché-Concours. Ils ont également obtenu un financement de l'OFAG pour

lancer un projet pilote de réduction des coûts de production dans l'agriculture. Ce projet sera lancé en 2014. Plusieurs idées sont travaillées pour mettre en place un concept transposable à l'ensemble de l'agriculture. Les résultats de ce projet seront relayés au travers du Terrien interjurassien et du journal Agri.

8.2 SolAirEau

Le programme SolAirEau encourage les agriculteurs jurassiens à davantage préserver les ressources naturelles que sont le sol, l'air et l'eau. Cette initiative de la profession agricole au service d'une utilisation plus durable des ressources est soutenue par l'OFAG et portée par le Service de l'économie rurale, en étroite collaboration avec la CJA et la FRI.

SolAirEau propose deux types de mesures : des contributions aux bonnes pratiques et des subventions à l'investissement. Par les contributions aux bonnes pratiques, les agriculteurs peuvent prétendre à un soutien pour la mise en place d'un travail réduit du sol, le semis de cultures associées, de cultures intercalaires, pour le compostage de fumier, l'épandage de lisier ou encore le désherbage mécanique. Par les subventions à l'investissement, les agriculteurs peuvent solliciter une aide pour l'achat de pneus basse pression, de systèmes de télégonflage ou pour la couverture des fosses à lisier existantes. Dans ce cadre, jusqu'à 80% du montant de l'investissement est pris en charge.

Pour des raisons de procédures, le lancement n'a pas pu se faire comme prévu en septembre 2012 mais à fin janvier 2013 avec des séances d'informations destinées aux agriculteurs. La saisie des inscriptions et des mises en œuvre par Internet (www.solaireau.ch) a permis d'alléger la charge administrative du projet. Cet investissement dans l'informatique se retrouvera sur les 6 ans du projet.

La première campagne de mise en œuvre s'est achevée à fin août 2013, de manière à prendre le rythme des années PER, comme cela était initialement prévu. Pas moins de 637'000 francs ont été alloués pour les différentes mesures mises en œuvre par les agriculteurs jurassiens, entre mars et fin août 2013. Au total, 230 exploitations ont bénéficié des contributions à l'efficacité des ressources définies dans le cadre de SolAirEau. Notons que le travail du sol réduit et l'épandage aux pendillards ont déclenché près de 356'000 fr. de contributions.

La seconde campagne court depuis le 1er septembre 2013 et s'achèvera le 31 août 2014. A compter du 1er janvier 2014, certaines mesures sont reprises de SolAirEau par la politique agricole 2014-2017 ; l'épandage aux pendillards et le semis direct, entre autres.

8.3 Transmission d'exploitations

Les transferts d'exploitations hors cadre familial sont souvent hors de portée des jeunes agriculteurs formés dans le canton. Alors que le canton participe à la formation des jeunes, ces derniers ne peuvent le plus souvent pas acquérir de domaine, faute de moyens suffisants, face à des investisseurs ayant pu réaliser leur domaine en le vendant pour de la zone à bâtir. Comme corolaire, le prix des transactions reste soutenu malgré les difficultés de l'agriculture. Cette situation n'est pas ni raisonnable ni durable.

Créé par le comité de la CJA, un groupe de travail réunissant différentes instances s'est réuni à quatre reprises en 2014 afin d'apporter, dans la mesure du possible, des réponses à cette problématique.

Les objectifs de ce groupe de travail consistent à :

- Evaluer la situation des remises d'exploitation hors cadre familial dans le canton ;
- Analyser l'application de la LDFR lors de la remise d'exploitation par rapport aux prix des transactions ;
- Déterminer les raisons objectives et justifiées qui poussent les exploitants à rechercher le plus élevé pour leur exploitation ;
- Mettre en évidence les conséquences fiscales d'une vente avec surévaluation du capital fermier ;
- Proposer des solutions pour éviter que la vente de l'exploitation soit la seule source de prévoyance vieillesse ;
- Etudier des mesures fiscales pour encourager la vente à des jeunes de la région ;
- Identifier les lacunes en matière d'accompagnement des exploitants en fin de carrière et identifier des solutions d'amélioration ;
- Evaluer les avantages et inconvénients des affermages et ventes par parcelles.

Les réflexions butent sur de nombreux points entre une situation du cédant qui doit faire face à des obligations financières dues aux investissements consentis sur l'exploitations, à un prix licite relativement figé et à des possibilités de financement limitées de la part de l'acquéreur. Néanmoins, des pistes restent envisageables et méritent d'être creusées. On citera notamment : le recours à certaines fondations, la vente à terme permettant l'obtention de crédits d'investissements, le remploi du bénéfice de liquidation mais aussi et surtout l'accompagnement des remises-reprises par une antenne ad hoc réunissant toutes les compétences. Reste à concrétiser ces mesures, ce à quoi le groupe de travail s'attellera en 2014.

8.4 Campagnols

Les campagnols font des ravages aux herbages des Franches-Montagnes depuis plus de deux ans. Les pertes pour les exploitations touchées sont considérables.



Malgré de multiples actions entreprises par différentes instances, il n'a pour l'heure pas été possible d'obtenir des aides à fonds perdus de la part de l'Etat mais seulement des prêts sans intérêts. Si ces derniers soulagent temporairement les problèmes de trésorerie, ils ne compensent cependant pas les pertes mais les diluent sur les années. Le problème est donc reporté, qui plus est, souvent cumulé aux difficultés liées à la baisse des prix agricoles.

La CJA a constitué un groupe de travail pour plancher sur des mesures à même d'atténuer les conséquences des dégâts de campagnols à l'avenir. Différents aspects ont ainsi été étudiés par le groupe de travail dont les objectifs étaient les suivants :

- Faire le point sur le cycle du campagnol et les facteurs d'influence
- Répertorier les moyens appropriés pour la lutte contre les campagnols
- Identifier les difficultés en termes de lutte et tenter d'y apporter des solutions
- Evaluer la manière et les possibilités d'indemniser les dommages
- Proposer un ou des modes de financement (agriculteurs, communes, canton)
- Déterminer le rôle des communes et de l'Etat ainsi que les adaptations à apporter
- Emettre des propositions de mesures à l'attention de la profession, de l'Etat et des communes.
- Sur la base des observations et expériences liées à la problématique campagnols, le groupe de travail a défini différentes mesures à l'attention de différentes instances :

Profession

Contribuer à la mise sur pied de groupes de lutte, envisager la possibilité d'un fonds campagnols, réintroduire des terres ouvertes dans les zones fortement herbagères, préserver les zones refuges, en installer dans les zones déficitaires, lutte suivie contre le campagnol tout au long du cycle, surtout en période de basse population, regroupement des achats de semences lors de dégâts étendus aux herbages.

Etat

Compléter les bases légales pour pouvoir apporter un appui financier à fonds perdus en cas de phénomènes exceptionnels, accorder des reports de remboursement de crédits et des prêts sans intérêts (AEP) pour atténuer des problèmes de trésorerie, faire de la lutte contre le campagnol une tâche prioritaire de l'Office phytosanitaire cantonal, encourager les terres ouvertes dans les zones herbagères dans la définition de projets qualité du paysage, exclure de la protection pérenne également les haies plantées hors terres assolées.

Communes

Participation financière aux mesures de lutte, redéfinition des rôles par la refonte de l'arrêté cantonal.

Toujours en lien avec la problématique campagnols, la CJA est intervenue conjointement avec la CAJB auprès de l'Interprofession Tête de Moine. L'exigence que les fourrages grossiers proviennent de la région s'avérait difficilement applicable. Une solution a pu être trouvée avec l'OFAG par une dérogation temporaire assortie de conditions précises.

8.5 Valorisation des produits

L'amélioration de la valorisation des produits du terroir s'est poursuivie via la Commission interjurassienne de gestion des marques (CIGM) et le projet « du Champ à l'assiette ». Le volet « Restauration collective » a été traité dans le cadre d'un groupe de travail. Des résultats concrets sont attendus pour 2014. 2013 a notamment été marqué par le lancement du pack viande par le groupement de producteurs « Les Saveurs de nos pâturages ». Le concept prévoit le partage d'un baby-bœuf entre 300 personnes avec une livraison toutes les deux semaines. Morceaux à griller ou à mijoter, les abonnés ont de quoi redécouvrir leurs recettes de cuisine.

8.6 Eaux

Ordonnance contestée

L'application de la législation fédérale sur la protection des eaux fait toujours l'objet de contestations.

Une motion de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national demande au Conseil fédéral de modifier l'ordonnance d'application de manière à ce que les intérêts de l'agriculture ainsi que de l'aménagement du milieu bâti soient mieux pris en considération. Pour la CEATE-N, l'ordonnance sur la protection des eaux accorde un poids trop important à la renaturation des eaux et ne tient pas assez compte des intérêts agricoles et urbanistiques.

Elle demande au Conseil fédéral de respecter la volonté de la loi, notamment que l'espace réservé aux eaux ne soit pas considéré comme surface d'assolement et que la disparation de telles surfaces soit effectivement compensée. La commission charge le Conseil fédéral de modifier l'ordonnance de sorte, notamment, que les cantons puissent mieux prendre en compte les intérêts liés à la protection des surfaces agricoles.

Adopté par le Conseil national, ce texte doit à présent être traité par le Conseil des Etats.

Fiche refusée

L'Office fédéral de l'environnement, l'Office fédéral de l'agriculture et l'Office fédéral du développement territorial ont élaboré un projet de fiche « Espace réservé aux eaux et agriculture », comme aide à l'exécution de l'ordonnance. La CJA a transmis aux autorités cantonales ses remarques vis-à-vis de cette fiche, notamment par rapport à la définition de la largeur de l'espace réservé aux eaux, à la gestion de l'érosion des rives, à l'exploitation de l'espace réservé aux eaux, aux installations sises dans cet espace et à la nécessité de compenser les surfaces d'assolement touchées. Preuve des incohérences de cette fiche, tant la Conférence suisse des directeurs des travaux publics (DTAP) que la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA) ont renvoyé cette fiche à ses auteurs.

Loi cantonale sur l'eau pour 2014

Sur le plan cantonal, une première version du projet de la loi sur l'eau a été élaborée à l'interne de l'administration cantonal en se référant au droit existant cantonal et fédéral, de même qu'aux Principes et Objectifs du PsEaux élaborés par le GT cantonal LEau. Le groupe de travail se penchera durant le premier semestre 2014 sur ce projet de loi qui devrait être soumis en juin au Gouvernement puis en consultation publique.

8.7 Vergers+

La première phase du projet Vergers+ s'est terminée en décembre 2012. Compte tenu du succès rencontré, une nouvelle demande de soutien a été formulée puis acceptée par le Fonds suisse pour le paysage. Ainsi, une convention portant sur la période 2013-2017 prévoit le soutien à la plantation de 1000 arbres par année. Bien que l'action n'ait débuté qu'en août 2013, pas moins de 800 arbres ont trouvé preneurs jusqu'en fin d'année.

Alors qu'il n'était plus prévu de soutenir l'acquisition de matériel de transformation, de valorisation et de récolte, le Fonds suisse pour le paysage a renouvelé là-aussi son soutien, mais à hauteur de 18% contre 60% auparavant. Bien qu'en baisse, cet appui est appréciable puisqu'il ne suffit pas de planter des arbres pour être durable ; encore faut-il mettre en valeur leurs fruits ! Vergers+ recherche d'autres sources de financement pour soutenir davantage les mesures accompagnatrices visant la valorisation de la production.

8.8 Parc Naturel Régional du Doubs

La commission agricole du Parc naturel régional du Doubs s'est réunie à deux reprises durant l'année 2013, de manière à faire le point sur les projets en cours, la plupart menés par la FRI.

8.9 Pâturages boisés

Groupe de travail POLPATUB

Le groupe de travail POLPATUB a élaboré et transmis au Gouvernement, pour approbation, le 1er volet du rapport sur la politique cantonale des pâturages boisés. Ce premier dossier, nommé «Situation, objectifs et axes d'intervention», dresse un état des lieux des pâturages boisés jurassiens. Il explicite le contexte politique et juridique actif sur ces surfaces. Les causes à l'origine de l'état actuel ainsi que les tendances évolutives y sont résumées. Finalement, ce premier volet constitue un document cadre, exposant les objectifs que le Gouvernement entend viser en matière de pâturages boisés, autant sur le plan normatif que stratégique. Dans une deuxième phase, le groupe de travail POLPATUB s'attèlera au second volet de l'étude. Ce dernier visera davantage l'opérationnel et portera sur les mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis.

Plan de gestion intégré (PGI)

Muriaux - L'assemblée des ayants droits a approuvé l'ensemble des investissements prévus. De ce fait, la construction du « tunnel à bétail » au lieu-dit Les Peux n'a pas tardé. Des ouvertures ont été effectuées dans le boisé. Il reste cependant un secteur ou l'autre à revitaliser afin de faciliter le parcours du bétail. Après une saison de mise en œuvre de la nouvelle répartition du bétail,

seules quelques modifications ont été nécessaires. En effet, il n'est sans doute pas simple de changer des habitudes qui durent depuis plusieurs décennies. Dans ce contexte, il va sans dire qu'un suivi rigoureux est essentiel et souhaitable afin de donner entière satisfaction à toutes ces bonnes résolutions.

Saignelégier - Le projet est encore en phase de réalisation dans la capitale taignonne. Les coupes de revitalisation sont en cours. Le problème concernant l'esplanade du Marché-Concours a été abordé. En effet, les discussions ont amenés à plusieurs propositions dont une qui consisterait à une indemnité visant à compenser le retrait temporaire du bétail de cette surface. Cependant, la situation n'est pas encore réglée. Les dossiers concernant le système des corvées, les apports d'engrais et les modifications du règlement d'utilisation du pâturage devront encore être traités.

Les Pommerats - Le projet est en pleine réalisation sur le secteur des Pommerats. Le potentiel de production fourragère a été réévalué. De ce fait, la nouvelle répartition du bétail pourrait être mise en place dès le printemps 2014 si tout se déroule comme prévu.

8.10 Projets paysage

Grâce à l'impulsion du Service de l'économie rurale et de la Chambre d'agriculture, un groupe de travail s'est formé en début d'automne. Le but était de mettre en place des projets sur l'ensemble du canton pour permettre à tous les agriculteurs de prétendre à la contribution à la qualité du paysage au cas où l'OFAG accepterait plusieurs projets par canton. Cette anticipation a été judicieuse puisque l'OFAG a supprimé la limitation à un projet par canton.

Le groupe de travail est composé de quatre agriculteurs représentant leur région, d'un collaborateur CJA, d'une personne du Service de l'environnement, d'une personne du Service du développement territorial, de deux personnes du Service de l'économie rurale, d'une personne de la FRI et de trois représentants des communes des districts. Il a été décidé de déposer trois projets à l'OFAG dans le temps imparti, soit jusqu'au 31 janvier 2014. Ces projets recouvrent l'ensemble du territoire jurassien.

Les régions des Franches-Montagnes et du Clos-du-Doubs sont regroupées au sein d'un même projet. Le système retenu pour ce dernier est basé sur le projet pilote réalisé sur une partie des Franches-Montagnes en 2012-2013. Des améliorations y ont toutefois été apportées. La qualité du paysage sera définie en fonction d'un pointage estimé à partir de la mosaïque autour de l'exploitation agricole. Il sera possible d'augmenter les points avec des mesures apportées sur l'ensemble de la SAU. Le nombre de point définira le montant de la contribution.

Deux projets pratiquement identiques ont été élaborés pour la vallée de Delémont et l'Ajoie. Le système n'est pas le même que celui pratiqué aux Franches-Montagnes et au Clos-du-Doubs pour des raisons de typologies paysagères différentes. Ainsi, plusieurs mesures liées à la qualité du paysage sont proposées à l'exploitant. Ces mesures apportent des points en fonction de leur importance. Le nombre total de points obtenus est ensuite divisé par la surface de l'exploitation. Le ratio qui en découle définit le montant de la contribution. Le groupe de travail a souhaité mettre en place des projets demandant un minimum de complications administratives pour l'exploitant et les services cantonaux. Le montant que toucheront les agriculteurs pourra fluctuer en fonction du taux d'adhésion au projet.

8.11 Réseaux écologiques

84% de la SAU en réseau

La couverture du territoire cantonal par les réseaux écologiques se poursuit. En 2013, 84% de la surface agricole utile jurassienne faisaient partie d'un réseau écologique, grâce au lancement de trois nouveaux réseaux, à savoir Haute-Sorne, Haut-Plateau et Vermes.

La Chambre d'agriculture n'a pas manqué de rappeler, à chaque occasion, la nécessité, pour les agriculteurs, de respecter strictement les mesures pour lesquelles ils se sont engagés. Il en va en effet non seulement de la crédibilité des démarches entreprises mais aussi de l'atteinte des objectifs fixés.

Panneaux didactiques

De manière à informer la population sur les mesures mises en œuvre dans le cadre des réseaux, des panneaux d'information ont été réalisés et distribués aux agriculteurs des différents réseaux. Placés dans les types de surfaces de compensation écologiques correspondant, ces panneaux ont pour objectif d'attirer l'attention des promeneurs et de leur expliquer les efforts entrepris par l'agriculture en faveur de l'écologie.

Plan lièvre

2013 a également marqué la mise en œuvre du plan lièvre. Dans les secteurs prioritaires, le plan lièvre offre aux agriculteurs des soutiens spécifiques à la mise en place de jachères florales, d'ourlets, de prairies extensives ou peu intensives sur terres assolées (remboursement du coût des semences), ainsi qu'à la mise en place de lisières étagées (subvention de 1200 fr. par 100 m²). Ces secteurs prioritaires concernent les périmètres Vendline-Coeuvatte, la Place d'armes de Bure ainsi que les secteurs Chevenez, Develier-Courtételle, rive droite de Goumois à Soubey et enfin le plat des Enfers. Les autres soutiens, à savoir la plantation de haies et bosquets ou l'élargissement d'une haie existante sont pour leurs parts valables pour l'ensemble du canton.

Ajoie+ pour 2014

Pour 2014, le réseau Ajoie+ se concrétisera sur un périmètre de 4433 ha de SAU, sur les communes de Fontenais, Porrentruy, Courtedoux, Fahy, Bure, Courchavon, Basse-Allaine et Boncourt. Ainsi, près de 95% du territoire cantonal sera mis en réseau. Cela permet aux agriculteurs de bénéficier pleinement des instruments de la PA 2014-2017.



Situation 2013 des réseaux écologiques portés par la Chambre jurassienne d'agriculture

Surfaces en ha Arbres en unités	Nombre d'agriculteurs		Surfaces (SCE)		Total contributions versées (en fr.)	Arbre fruitier haute- tige	Arbre isolé	Autres	Jachère florale	Ourlet	Prairie extensive	Prairie peu intensive	Pâturage extensif	Pâturage boisé	Pré à litière	Haie, bosquet et berge boisée
	415	2022	2022	2022												
TOTAL	415	2022	1'594'425	20509	1403	27	53	2	750	268	475	161	15	75		
Alle	12	46	43'940	110	3	0	3	0	3'6	0.2	4	0	0	0.6		
Baroche +	55	422	299'960	9794	353	20	11	0.6	14'4	14	144	0	1	5		
Boécourt	13	53	41'600	479	52	0	1	0	1'9	4	18	0	1	4		
Bourrignon	17	97	66'345	675	231	0	0	0	2'2	4	52	0	0.1	7		
Delémont	10	36	27'410	287	71	0	1	0	1'5	2	13	0	0	0.1		
Franches-Montagnes	174	617	494'685	428	13	0	0	0	154	184	88	153	7	25		
Haut-Plateau	20	114	79'965	1627	192	0	0	0	25	10	48	1	0.7	8		
Chevèze	23	186	166'360	1251	139	0	3	0.5	13'1	1	25	0	0	9		
Haute-Ajoie	17	101	79'880	755	40	0	4	0.1	33	1'6	28	5	0	4		
Haute-Sorne	20	73	59'390	1000	85	0	0	0	34	8	17	0	0.2	1		
Vendline-coeuwatte	54	273	234'890	4103	224	7	29	0.6	134	21	32	0.7	4	6		

8.12 Epannage hivernal d'engrais de ferme

Le groupe de travail constitué fin 2012 s'est retrouvé à plusieurs reprises pour aboutir sur une clarification des règles en vigueur pour l'épandage d'engrais de ferme en hiver ainsi que pour le stockage des fumiers. La CJA, la FRI, l'ECR et l'ENV ont trouvé un terrain d'entente pour permettre de maintenir le statu quo au niveau des possibilités d'épandage hivernal. Il a notamment été décidé de rendre davantage attentif les agriculteurs aux conditions nécessaires pour épandre des engrais liquides. La détermination d'un sol gelé a été amplement discutée. Le but était de trouver une technique qui permet aux agriculteurs de se prémunir de toutes fautes en cas de dénonciations injustifiées. Rappelons que l'ENV doit obligatoirement effectuer un contrôle lorsqu'il y a dénonciation. Finalement, la technique du tournevis a été maintenue mais affinée.

Le stockage du fumier dans les champs a aussi été débattu. Cette pratique est contestée par les milieux de l'environnement et régit par des lois fédérales qui se durcissent. Cependant, elle est souvent utilisée par les agriculteurs pour pallier à des situations critiques. Un résumé des décisions prises et des restrictions voulues par la législation fédérale sera communiqué prochainement aux agriculteurs par les Services cantonaux concernés.

9. Energies vertes

Au vu des nombreuses fermes qui s'équipent de panneaux solaires, la CJA s'est renseignée sur les possibilités qu'offre l'énergie photovoltaïque. Les avantages et inconvénients du système ont été étudiés. Un rapport explicatif a été édité pour répondre au mieux à la majeure partie des interrogations que peuvent se poser les agriculteurs. Parallèlement, les agriculteurs intéressés se sont annoncés auprès de la CJA. Les collaborateurs de la CJA se sont alors déplacés sur les fermes pour prendre toutes les mesures nécessaires aux calculs du potentiel de production électrique. Un contact a également été pris avec les gestionnaires des réseaux électriques afin d'estimer le coût du renforcement de la ligne que nécessiterait l'installation photovoltaïque concernée. Ces chiffres ont permis de calculer le coût de revient du kWh produit annuellement sur l'exploitation agricole. Ce chiffre, en comparaison à la rétribution à prix coûtant (RPC) de la Confédération, permet de voir si l'installation est rentable.

Près de 80 exploitations jurassiennes se sont intéressées au projet, ce qui représente près de 80'000 mètres carrés de toitures idéalement exposées (sud-est à sud-ouest). En moyenne, on obtient une surface de 1'000 mètres carrés

par exploitation et de 350 mètres carrés par toit. La moitié de ces 80 exploitations a répondu comme étant toujours intéressée par une installation photovoltaïque. La plupart souhaite louer le toit ou intégrer une coopérative qui regrouperait les agriculteurs intéressés et permettrait de bénéficier d'apports financiers externes.

La suite du projet, soit la recherche d'acheteurs potentiels d'électricité verte, se révèle bien plus compliquée. Dans le canton du Jura, aucune entité n'est prête à s'engager sur plusieurs années pour un pont RPC qui permettrait d'obtenir un prix de rachat correct de l'électricité verte dans l'attente de la RPC. De plus, les tarifs de la RPC seront abaissés pour le début de l'année 2014. Il n'y a également plus la possibilité de bénéficier des crédits d'investissement agricoles pour ce genre d'installations, ce qui rend la production d'énergie photovoltaïque moins intéressante mais néanmoins toujours rentable. La CJA est encore à la recherche d'une solution qui permettrait aux agriculteurs intéressés de pouvoir réaliser une telle installation sur leur domaine. Le but étant d'avoir une rétribution correcte sans avoir à investir des dizaines de milliers de francs. Bien que moins avantageuse, la location apparaît être une solution facile en l'absence de fonds propres suffisants. Il faut toutefois veiller aux conseils édités dans la brochure de la CJA et, si possible, comparer plusieurs offres.

La CJA ne compte pas en rester là au niveau des énergies vertes. Le potentiel des petits biogaz agricole, dont la matière première est directement issue de l'agriculture, va être identifié auprès des agriculteurs.

Dans l'optique d'acquérir de nouvelles idées sur les possibilités des d'énergie verte et de partager les projets de la CJA pour éventuellement trouver des partenaires, la CJA participe à la commission énergie du Parc naturel régional du Doubs. La commission s'est retrouvée à deux reprises. Aucune action concrète n'a été identifiée pour le moment. Les moyens limités à disposition de la Commission rendent sa marge de manœuvre limitée.

10. Bourse d'échange et dépannage agricole

Le lancement de la bourse agricole www.agrix.ch s'est fait début 2013. Développée par Prométerre, cette plateforme romande d'annonces pour les biens et services agricoles vise en premier lieu la réduction des coûts dans l'agriculture. Le but étant entre autres d'augmenter le taux d'utilisation de la mécanisation, notamment par l'échange et la location.

Les membres CJA ont bénéficié dans un premier temps de cinq annonces mensuelles gratuites. Afin de dynamiser la plate-forme et de renforcer son attrait par rapport à d'autres portails Internet, les annonces mensuelles ont été rendues gratuites dès le 1^{er} janvier 2014.

Persuadée que cette plate-forme a sa place, la CJA va inciter les agriculteurs, les dépanneurs ou encore les communautés de machines à davantage y recourir.

Pour ce qui est du dépannage agricole, la CJA ne reçoit que très peu de demandes. Elle y répond donc au coup par coup. A noter que peu de jeunes en fin de formation se mettent à disposition en tant que dépanneurs, malgré les sollicitations de la CJA pour figurer sur la liste des dépanneurs disponibles.

11. Fondation Rurale Interjurassienne

La Fondation rurale interjurassienne a pu renouveler la convention qui la lie avec les cantons de Berne et du Jura, tout en conservant intact le montant des aides publiques versées par ces deux cantons. La durée de la convention a cependant été ramenée de quatre à deux ans.

L'année 2013 de la FRI a été marquée par le 5e Concours suisse des produits du terroir, les 27 et 28 septembre 2013. Parmi 922 produits inscrits, 240 ont été médaillés. Le Marché des terroirs suisses a accueilli environ 12'000 visiteurs sur deux jours.

Plusieurs projets ont été lancés courant 2013. Mené par la FRI et la Chambre régionale d'agriculture de Franche-Comté, le projet Interreg « Terroirs et Innovation » entend renforcer la formation dans le domaine des produits du terroir, mettre en réseau les acteurs des filières et valoriser les prestations agrotouristiques. De son côté, le projet Interreg « Production laitière rentable », conduit par la FRI et la Chambre d'agriculture du Doubs, a comme principal objectif d'analyser un panel d'exploitations et de mettre en lumière les facteurs clé de la rentabilité. Cela devrait permettre d'établir un tableau de bord de manière à assurer la rentabilité économique de l'atelier laitier de nos exploitations.

Enfin, en tant qu'établissement de formation, la FRI a lancé avec le Service de prévention des accidents dans l'agriculture, une formation de renforcement musculaire. Ce programme a mis en évidence un constat alarmant : près de

80% des agriculteurs et paysagistes souffrent un jour ou l'autre de maux de dos. Chez les jeunes en formation, 18% des premières années affirment avoir fréquemment des maux de dos alors que ce taux grimpe à 52% pour les jeunes en troisième année de formation. Cela démontre l'importance de la prévention et de l'acquisition des bons gestes le plus tôt possible. Concrètement, deux axes sont privilégiés : « renforcements musculaires ciblés » dans le cadre des cours de sport et à l'aide d'exercices simples, ainsi que les cours « gestes et postures » et « équipements professionnels », afin d'éviter les erreurs dans le cadre du travail.

11.1 Fréquentation des cours en agriculture et en économie familiale Nombres d'élèves jurassiens à Courtemelon

Désignations	1991/92	1995/96	2000/01	2005/06	2010/11	2012/13	2013/14
Agropraticien AFP					3	4	4
Agriculteur CFC	88	62	57	77	71	44	52
Ecole de chefs d'exploitations (brevet et maîtrise agricoles)	21	13	13	16	25	21	15
Employée en intendance AFP					8	16	14
Gestionnaire en intendance CFC	-	8	23	48	33	36	39
CFC agriculteur délivré par l'école de Courtemelon indépendamment du canton d'origine	14	17	32	23	30	-	-
Formation de la paysanne (brevet)	-	-	-	13	5	9	9

* Le passage de la formation CFC de 4 ans à 3 ans et l'introduction de l'AFP expliquent la diminution du nombre d'apprentis agriculteurs CFC par rapport à 2010.

La nouvelle ordonnance de formation concernant le CFC agricole entre dans sa troisième année, tout comme la nouvelle formation d'agropraticien AFP. La filière AFP permet d'offrir une solution adaptée aux apprentis qui connaissent quelques difficultés, principalement au niveau scolaire.

11.2 Formation continue

La FRI dresse un bilan positif de la campagne de formation continue 2012-2013. 82 % des 68 thèmes proposés ont été dispensés pour un total de 2'347 participations. On ne peut que regretter l'annulation de deux cours consacrés à la gestion d'entreprise et à l'économie rurale. Globalement, la fréquentation des cours de formation continue proposés par la FRI est ainsi en légère hausse par rapport à la campagne précédente.

La formation continue représente le meilleur investissement à réaliser pour trouver les réponses adéquates aux questions posées par un contexte en transition, qui génère beaucoup d'interrogations, mais qui offre également des opportunités à saisir.

12. Communication agricole

Comme les années précédentes, plusieurs actions ont été menées pour promouvoir l'agriculture auprès du grand public.

12.1 Fenêtre sur la campagne

En 2013, une seule page a été publiée dans la presse locale. Cette fenêtre sur la campagne traitait du problème des déchets urbains abandonnés en pleine nature et plus généralement de la cohabitation entre agriculture et population. Une interview de Luc Gerber, vétérinaire et président de la Société des vétérinaires jurassiens évoquait les risques encourus par les animaux suite à l'ingestion de divers déchets qui pullulent au bord des routes et des chemins.

12.2 Brunch du 1^{er} août

Une météo idyllique a accompagné les cinq exploitations agricoles jurassiennes qui ont mis en place un brunch sur leur domaine pour la Fête nationale du 1er août. Comme l'année dernière, la famille Amstutz (Mormont), la famille Flück (Le Peu-Péquignot), le Cercle agricole de la vallée de Delémont et la famille Petermann (Petit-Brunchenal), la Maison Rouge (Les Bois) et la Jardinerie Florajoie (Montignez), ont accueilli plusieurs centaines de visiteurs. Tous les brunchs ont affichés complets avec plus de 1'500 gourmands accueillis sur l'ensemble du canton. Cette affluence prouve le succès de la manifestation et l'intérêt des consommateurs à se rapprocher de la campagne.

La CJA remercie toutes les personnes impliquées de près ou de loin dans l'organisation de ce genre de manifestation. D'autres exploitations sont recherchées dans les trois districts pour répondre à la demande croissante ainsi

que pour proposer de nouvelles adresses aux habitués. Le Cercle agricole de la vallée de Delémont propose notamment de partager son cahier des charges afin d'aiguiller au mieux les exploitations qui souhaitent se lancer. Les besoins que requiert la préparation d'un tel rendez-vous y sont détaillés.

12.3 Foires

La CJA fut présente dans plusieurs foires jurassiennes durant l'année 2013. Les agriculteurs se sont relayés sur les différents stands afin de promouvoir une agriculture de proximité et de qualité auprès des consommateurs. Il est très important d'entretenir un contact privilégié avec les citoyens. La proximité qu'ils ressentent lors de ces événements se traduit souvent par un soutien ultérieur à l'agriculture suisse et à ses produits.

La Foires aux saveurs fut la première de l'année. De concert avec la Chambre d'agriculture du Jura bernois, la CJA a mis en place une surface dédiée à l'agriculture de près de 1000 mètres carrés. Vaches laitières, vaches-mères, jument suitée, chèvres, moutons, lapins ont été présentés aux quelques 13000 visiteurs. La Tête



de Moine a également fait des démonstrations de fabrication grâce à une fromagerie miniature. Une pinte campagnarde se trouvait à proximité pour régaler les visiteurs de produits régionaux.

La CJA était également présente au Marché Bio, au Marché de St-Martin, au Concours suisse des produits du terroir ainsi qu'à la Foire du Jura. La fréquentation sur ces différents événements dépasse les 100'000 visiteurs. Diverses activités étaient proposées pour amuser et instruire parents et enfants. Pour la deuxième année consécutive, la Foire du Jura ne proposait pas d'espace agricole.

La CJA ne perd pas espoir et cherche à relancer un espace agricole pour 2014. Surtout que de nombreux visiteurs ont, cette année encore, regretté l'absence d'animaux sur le parcours de la Foire.

12.4 Marché-Concours national de chevaux

Action de promotion de l'agriculture renouvelée et accentuée pour le Marché-Concours national de chevaux. Quelques 55'000 visiteurs ont pu apprécier les activités liées à cette grande fête du cheval sous une météo radieuse. Un stand tenu par les Jeunes agriculteurs jurassiens a permis de renseigner les visiteurs venus observer les chevaux à vendre. La girolle géante, installée en 2012 pour le passage du Tour de France, a été remontée au centre de l'anneau des courses. Le comité de la Chambre d'agriculture des Franches-Montagnes a remis le cœur à l'ouvrage pour présenter un char arborant le message « Proche de vous. Les paysans suisses ». Ce dernier représentait les problèmes liés aux dégâts des campagnols et aux soucis que suscite la politique agricole 2014-2017.

12.5 SlowUp Jura

Un temps bien ensoleillé attendait la 5ème édition du SlowUp Jura. Près de 30'000 adeptes de la mobilité douce se sont retrouvés le dernier dimanche de juin pour avaler les quelques 34 km de routes libérées de tout trafic motorisé. La CJA a renouvelé la présence de l'agriculture aux abords du parcours pour rappeler que les paysans suisses sont proches des citoyens. Plusieurs panneaux et motifs réalisés par les agriculteurs ont rappelés les principes de l'agriculture suisse : respect des animaux, terroirs et savoir-faire, respect de la nature, etc.



12.6 Spot TV

En collaboration avec la CAJB, la CNAV et Prométerre, la CJA s'est approchée de la TV locale Canal Alpha pour la réalisation d'un clip publicitaire sur l'agriculture de la région. Ce clip d'une trentaine de secondes a été diffusé sur la chaîne régionale une fois par semaine durant 20 semaines. Sachant que cette émission passe en boucle le reste du temps, le clip a été diffusé à maintes reprises en fin d'année 2013. Ce clip sera aussi diffusé dans les foires auxquelles participent les Chambres d'agriculture ainsi que sur divers sites Internet. Trois messages sont diffusés au sein du clip. Le premier prône une agriculture suisse de proximité produisant des denrées alimentaires saines. Le second parle d'une agriculture responsable pour le futur de nos enfants. Le troisième décrit une agriculture de tradition pour respecter la terre.

12.7 Communication aux agriculteurs

Le souhait de la CJA d'être très active au niveau de la communication avec ses membres constitue toujours une priorité. Ainsi, avec un site Internet convivial et facile d'utilisation, les agriculteurs peuvent trouver en tout temps une bonne partie des informations dont ils ont besoin. N'hésitez pas à vous rendre régulièrement sur le lien suivant : www.agrijura.ch. Vous pouvez faire part de vos attentes à la CJA concernant les informations à publier sur ce site.

Le Terrien interjurassien, édité en collaboration avec la FRI et la CAJB, paraît également une fois par mois et permet de relayer diverses informations sur le monde rural. Le service SMS et les e-mails restent les moyens les plus rapides et efficaces pour transmettre des informations importantes. La CJA travaille continuellement pour garder son carnet d'adresse à jour et ainsi relayer l'information à un maximum d'agriculteurs du canton.

13. Assurances

13.1 Caisse maladie AGRISANO

Statistiques du nombre d'assurés :

Type d'assurance	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Diff.
Base LAMal	2'219	1'875	1'723	1'655	1'302	1'136	1'074	1'123	1200	+77
Compl. AGRI-spécial (LCA)	611	602	593	605	588	601	612	640	670	+30
Indemnité journalière	165	165	169	178	184	199	214	236	254	+18
AGRI-protect (protection juridique)	-	153	157	176	184	199	208	229	235	+6

Depuis 3 ans, les primes de l'assurance de base n'ont subi aucune augmentation (sauf 3% en 2012 mais uniquement pour la catégorie jeune 19-25 ans). Dès lors, nous nous repositionnons dans les dix assurances les plus avantageuses du canton. Cela explique la croissance des assurés depuis 2011. En 2013, la hausse représente 77 assurés, soit une progression de 6,8%.

Une augmentation des assurés est attendue également pour 2014 car les primes sont restées inchangées. 713 sur 1200 assurés, respectivement 59%, ont choisi le modèle médecin de famille AGRI-eco. Ils bénéficient ainsi d'un rabais conséquent et inchangé de 12% par rapport à l'assurance de base standard.

Concernant l'assurance complémentaire AGRI-spécial, le nombre d'assurés est en constante augmentation. Pour 2013, nous comptons 30 assurés supplémentaires, soit + 4%. Les primes stables ainsi que le bon rapport qualité/prix sont certainement la raison de cette évolution. Rappelons également que toutes les assurances complémentaires sont réservées uniquement au monde agricole ou para-agricole.

Le nombre d'assurés en assurances indemnités journalières maladie & accident AGRI-ktlw (selon la LAMal) et AGRI-revenu (selon la LCA) augmente chaque année (+ 18 par rapport à 2012). Ces assurances ont deux grands avantages, soit la garantie de classe d'âge dès 26 ans ainsi que le délai d'attente appliqué une seule fois au cours des 365 jours. Elles bénéficient également de tarifs attractifs.

Concernant l'assurance de protection juridique rurale AGRI-protect, le nombre d'assurés est stable (+ 6 membres). Depuis sa création en 2006, les primes sont restées inchangées (CHF 6.90/mois / enfants co-assurés gratuitement). Elle couvre les domaines du privé, de la circulation routière et de l'exploitation agricole. D'autres assurances peuvent être conclues comme par exemple, les capitaux décès/invalidité par suite d'accident ou de maladie ou encore l'assurance dentaire AGRI-dental.

13.2 Assurance globale pour le personnel d'exploitation

L'assurance globale regroupe toutes les assurances obligatoires qu'un employeur doit conclure (selon le Contrat-Type de Travail pour le personnel agricole CTT) lors d'engagement de personnel extra familial, hormis l'AVS. Elle comprend ainsi la LPP (caisse de pension 2e pilier a), la LAA (assurance-accidents) et l'IjM (assurance d'indemnité journalière maladie). Ce « pack » d'assurances est idéal car les frais administratifs sont réduits au minimum. Comme autres avantages : tous les employés sont assurés automatiquement, un guichet « unique » pour tous les cas de sinistres, aucune lacune d'assurances, etc...

Par rapport à 2011, nous avons enregistré ~CHF 64'000.- de masse salariale supplémentaire pour la LPP et ~CHF 191'000.- pour la LAA et ~ CHF 198'000.- pour l'IjM. Pour rappel, nous effectuons la facturation à terme échu. En 2013, nous avons ainsi traité l'année 2012.

Année	LPP		LAA		IjM	
	Salaires assurés	Primes	Salaires	Primes	Salaires	Primes
2006	1'049'803.-	165'991.30	2'330'187.-	117'208.60	2'563'440.-	18'427.10
2007	895'594.-	119'252.65	2'153'360.-	110'876.60	2'486'695.-	17'445.50
2008	908'656.-	116'953.50	2'393'041.-	113'795.60	2'575'869.-	17'388.20
2009	950'522.-	103'463.65	2'625'577.-	134'525.40	2'683'369.-	17'673.20
2010	1'014'312.-	119'344.05	3'094'331.-	165'830.70	3'188'141.-	21'310.90
2011	1'109'684.-	131'026.85	3'342'734.-	179'357.10	3'531'139.-	24'080.20
2012	1'173'813.-	137'856.85	3'533'403.-	189'567.40	3'729'815.-	25'364.-

De plus et sur demande, nous établissons les décomptes de salaires des employés. Nous pouvons également vous renseigner/aider quant aux démarches lors d'engagement d'employés.

13.3 Autres activités du secteur « assurances »

La CJA apporte des solutions d'assurances taillées sur mesure pour le monde paysan. Compte tenu des lacunes dans ce domaine, la prévoyance professionnelle ou privée des familles paysannes jurassiennes constitue une priorité du conseil en assurance. En étroite collaboration avec l'USP, cette prestation est effectuée par M. Paul-André Houlmann qui, sur demande, se déplace volontiers dans les exploitations, afin de faire une analyse complète du portefeuille d'assurances. Ensuite, l'analyse permettra à la famille paysanne de prendre les décisions qui s'imposent. Rappelons que ce service est offert, pour l'instant encore, aux membres de la CJA.

Aux yeux de la CJA, il est important de se préoccuper de la prévoyance des exploitations agricoles car il s'agit, pour tout en chacun, d'assurer son avenir mais aussi de permettre une remise d'exploitation à des conditions raisonnables. Revendiquer la vente de son exploitation à titre de prévoyance n'est pas une solution ; d'une part cela renchérit la valeur de remise du domaine et, d'autre part, cela a des incidences fiscales non négligeables. De par les incessants changements structurels de la politique agricole et du marché, nous ne pouvons que recommander aux agricultrices et agriculteurs de prendre en mains suffisamment tôt leur propre destin.

Le fait d'être bien assuré étant essentiel et faisant partie d'une parfaite gestion, la CJA a décidé de proposer les produits Emmental assurance, à compter de 2014. Les agriculteurs jurassiens pourront ainsi contracter auprès de la CJA, les couvertures maladie et accident, la prévoyance, ainsi que les produits spécifiques aux exploitations agricoles (assurances choses) proposés par Emmental assurance.

14. Service de renseignements juridiques

Que ce soit par le biais de l'avocat-conseil de la CJA, Me Claude Jeannerat, ou par le biais de l'assurance AGRI-protect, les demandes de conseils juridiques sont fréquentes, notamment pour les questions concernant le droit administratif, le bail à ferme agricole ou le droit foncier rural. Me Jeannerat a traité neuf dossiers durant l'année 2013. Les membres CJA bénéficient de tarifs intéressants, à savoir un conseil juridique de 40 fr. la première heure puis de 80 fr. par heure, dès la 2e heure.

Proposée pour une prime de 6,90 fr. par adulte et par mois, la protection juridique AGRI-protect d'Agrisano s'avère elle aussi particulièrement intéressante pour les familles paysannes. De plus en plus d'exploitations

profitent de cette couverture. L'assistance assumée par la Société rurale de protection juridique – société de Prométerre – garantit des conseils pertinents et précieux. Régulièrement présent dans les locaux de la CJA, Jérôme Huber, juriste auprès de Prométerre, reçoit les assurés sur rendez-vous pour chercher des solutions aux problèmes qu'ils peuvent rencontrer. Si la situation le justifie, AGRI-protect peut aller jusqu'à la prise en charge d'une procédure judiciaire et des frais d'avocat. En 2013, 7 dossiers ont été ouverts dans le cadre d'AGRI-protect. 4 concernant le droit des contrats (bail à ferme/loyer), 2 concernant le droit administratif et 1 concernant le droit des assurances. Depuis la création de l'assurance en 2006, il y a encore 24 dossiers en cours.

15. AJAPI

En 2013, l'Association Jurassienne des Agriculteurs en Production Intégrée a signé des conventions pour de nouveaux mandats de contrôle. Le Département de la santé, par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), a confié à l'AJAPI ses contrôles officiels des bases dans la production primaire pour les unités d'élevage de la République et Canton du Jura.

Les contrôles officiels de bases, appelés (Cob), comprennent le contrôle de l'application de la législation en matière d'hygiène dans la production animale, d'hygiène dans la production laitière, de l'utilisation des médicaments vétérinaires, de santé animale et de trafic des animaux. Les contrôles de la protection des animaux, aspects qualitatifs et quantitatifs, sont intégrés aux contrôles officiels de bases.

Des contrôleurs ont suivi une formation théorique – six journées dans le canton de Vaud – et une formation pratique dans le terrain sur plusieurs exploitations. Ils sont sous la responsabilité du SCAV et soumis à des examens afin d'obtenir la reconnaissance d'Assistant officiel et de répondre aux exigences de l'ordonnance fédérale concernant la formation des personnes travaillant dans le secteur vétérinaire public. A l'interne de l'AJAPI et suite au départ de Briec Lachat en mai 2013, Dominique Erard, de Courcelon, a été nommé au poste de gérant technique en septembre dernier. Il vient ainsi compléter la gérance administrative assurée par Nicole Eggenschwiler.

Situation 2013

Programme	Inscrits	Visite de contrôle	Constats de manquement
PER/ OPPr/SCE	871	224 (25%)	21 (2.4%)
SRPA / SST	795	196 (25%)	52 (6.5%)

16. Programme d'activités 2014

16.1 Aménagement du territoire

De nombreuses communes s'apprêtent à réviser leur plan d'aménagement local (PAL). Les agriculteurs des communes concernées doivent être particulièrement attentifs aux nouvelles dispositions et contraintes qui pourraient apparaître (zones de protection du paysage, extension de la zone à bâtir, etc.). Comme outil, la CJA prévoit l'élaboration d'une liste des points à veiller lors de la révision d'un PAL.

Par ailleurs, la modification de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire représente l'un des grands enjeux pour 2014. Les modalités relatives à la taxe sur la plus-value et à son affectation ainsi que l'introduction de dispositions visant à assurer la disponibilité des terrains à bâtir figurent parmi les points clés.

16.2 Législation sur l'eau

L'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux est contestée par plusieurs interventions parlementaires. Les divergences concernent en premier lieu la définition de l'espace réservé aux eaux et la compensation des surfaces d'assèchement. Ces points seront clarifiés dans les mois à venir, tant par le Parlement que par l'administration fédérale. Sur le plan cantonal, la définition de la nouvelle Loi sur la gestion des eaux occupera l'attention de la CJA. La planification des revitalisations et leur financement ou encore la définition des espaces cours d'eau sont concernés. Par ailleurs, souvent cible de critiques injustifiées, l'agriculture devra se positionner quant à l'état de santé du Doubs.

16.3 Politique agricole cantonale

Les finances cantonales déficitaires, aggravées par le déficit de la BNS, de même que le projet d'optimisation des coûts et des effectifs de l'administration cantonale ne seront pas sans conséquences sur l'agriculture. La profession et ses différentes instances se doivent d'anticiper pour que les possibles mesures d'économies soient les moins dommageables pour la base paysanne.

16.4 Energies renouvelables

La recherche d'un ou plusieurs partenaires disposés à racheter l'électricité en attendant que les installations bénéficient de la rétribution à prix coûtant (RPC) constitue une priorité pour concrétiser le projet photovoltaïque de la CJA. La CJA souhaite également accompagner les agriculteurs intéressés par la production de biogaz via des petits projets collectifs. En plus de la production d'énergie, les biogaz permettent de compenser des capacités de stockage insuffisantes de certaines exploitations.

16.5 Initiative « Sécurité alimentaire »

Plébiscitée par les délégués de l'Union suisse des paysans, l'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire » mobilisera les forces paysannes dès le lancement de la collecte des signatures en février.

L'initiative vise à renforcer l'approvisionnement en denrées alimentaires issues d'une production indigène durable, à préserver les terres cultivables, à maintenir une charge administrative basse pour l'agriculture et à garantir une sécurité adéquate au niveau des investissements par une meilleure stabilité des conditions-cadres. Les initiatives populaires sont reconnues pour influencer les décisions politiques. L'initiative de l'USP entend donc exercer tout son poids et figurer dans la Constitution fédérale pour servir de base à une politique agricole qui replace l'approvisionnement indigène au centre des débats. La CJA s'engagera pour coordonner la collecte et promouvoir l'initiative au niveau cantonal.

16.6 Promotion de l'agriculture

Différentes actions de promotion de l'agriculture seront reconduites avec le soutien de la campagne « Proches de vous. Les paysans suisses ». La CJA souhaite concentrer ses forces sur moins de projets mais de plus grande envergure. 2014 étant proclamée par l'ONU « Année internationale de l'agriculture familiale », différentes actions seront organisées sur ce thème.



17. Procès-verbal de l'assemblée générale 2013 de la CJA

Courgenay, Halle du centre sportif, vendredi 1er mars 2013

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la CJA
 2. Message des autorités
 3. Désignation de scrutateurs
 4. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1er mars 2012
 5. Rapport d'activités 2012
 6. Programme d'activités 2013
 7. Comptes 2012, budget 2013
 8. Désignation de l'organe de révision des comptes
 9. Actualités des Jeunes agriculteurs jurassiens
 10. Actualités de la Fondation rurale interjurassienne et de l'ECR
 11. Divers
-

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la CJA

Philippe Jeannerat, président de la CJA, ouvre l'assemblée à 09h45 devant 89 ayants droit et 31 invités. Il salue les membres présents ainsi que les autorités, notamment M. le Ministre et président du Gouvernement Michel Probst, Gabriel Willemin, vice-président du parlement, Yvan Daucourt, vice-maire de la commune de Courgenay, Jean-Paul Lachat, Chef du Service de l'économie rurale ainsi que Markus Ritter, président de l'USP et orateur du jour. Le président cite quelques personnes excusées et mentionne qu'une liste des excuses est à disposition.

Les ennuis de la nature subis par les agriculteurs en 2012, notamment une météo médiocre lors des récoltes et les ravages des campagnols en zone de montagne, ouvrent le discours du président. La CJA a appuyé toutes les actions possibles pour venir en aide aux agriculteurs touchés par les dégâts des rongeurs. Le président poursuit avec le suivi des négociations de la politique agricole 2014-2017. A l'heure de l'assemblée générale, tout n'est pas encore fixé mais les tendances à une extensification de l'agriculture se dessinent. Cependant, la mission première de l'agriculture suisse est de nourrir la population du pays. Il faut absolument se démarquer des autres pays par une agriculture de qualité.

La situation sur le marché laitier est toujours critique. Cependant, les effets d'un prix toujours plus bas se font sentir, le marché suisse manque de lait depuis juillet 2012. Dans un contexte plus régional, la « commission filière laitière » s'est réunie à sept reprises. Des propositions concrètes ont été transmises au Gouvernement. Il est important de maintenir une production laitière dans la région tout en ayant des producteurs qui gagnent leur vie.

Le moratoire sur les OGM va prendre fin en 2017. Le Conseil Fédéral met en consultation un projet qui pourrait autoriser cette pratique dans notre pays. Notre agriculture n'aurait rien à y gagner. Les OGM sont en parfaite contradiction avec les principes de la charte qualité et pourrait entraîner la mort de l'agriculture biologique. En conclusion, les conséquences de la PA 14-17 ainsi que de la vision 2025 de l'OFAG ne sont pas toutes connues.

Les décisions sur les ordonnances et les expériences sur le terrain permettront de tirer les premiers enseignements. Les agriculteurs doivent cependant garder une âme entrepreneuriale et se préparer

à relever de nouveaux défis. Cela ne se fera pas sans l'aide des autorités qui se doivent de rester motivées à défendre la cause paysanne.

2. Message des autorités

La parole est donnée au Ministre Michel Probst qui transmet les salutations du Gouvernement. Ce dernier suit avec attention les intérêts de l'agriculture jurassienne mais constate que la disparition des domaines agricoles continue. Un maximum d'exploitations viables doit être maintenu. Le Jura a besoin d'une agriculture forte et dynamique.

Au niveau fédéral, PA 14-17 et ses incertitudes interpelle le Gouvernement même si le canton du Jura devrait recevoir une aide financière fédérale identique aux années précédentes. Si la suppression des contributions à l'UGB sera plus ou moins compensée en montagne, il n'en va pas de même en zone de plaine. Il se réjouit toutefois de certaines mesures comme la réintroduction de la prestation en faveur de la production indigène pour les importations de viande. Il appelle à l'augmentation du montant des évolutions structurelles. Un secteur qui n'investit pas est un secteur qui disparaît. Sur le front laitier, la pression constante sur les prix à la production et l'incapacité des partenaires de la filière à trouver un consensus est regrettable. Une correction au niveau national est impérative.

Au niveau jurassien, le rapport de la « commission filière laitière » et les mesures à mettre en œuvre seront discutés au Gouvernement. Une amélioration de la valeur ajoutée sur le produit doit venir de la base. Plusieurs projets sont également en cours comme la création des chemins du bio, l'extensification des réseaux écologiques, le programme SolAirEau, etc.

Pour finir, il félicite tous les agriculteurs pour leur détermination et leur audace. Il se réjouit également de l'engagement conjoint du Gouvernement, du Service de l'économie rurale et de la CJA pour la défense des intérêts agricoles jurassiens.

Gabriel Willemin, vice-président du Parlement jurassien salue l'assemblée et excuse l'absence du président. Le Parlement est d'avis que l'agriculture doit rester un secteur économique important au Jura malgré les nombreux défis auxquels elle sera confrontée. Un épilogue heureux pour le canton a été la sauvegarde du Haras national suisse. Une mobilisation des milieux agricoles et politiques a permis d'inscrire ce principe dans la loi. Les scandales alimentaires montrent que les consommateurs souhaitent un marché de proximité.

Yvan Daucourt, vice-maire de Courgenay excuse l'absence du maire Didier Jolissaint et transmet les salutations du conseil communal.

3. Désignation de scrutateurs

Le président propose deux scrutateurs, Thierry Blaser et Jöel Tschannen, que l'assemblée élit.

4. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1er mars 2012

Le PV de l'assemblée générale 2012, qui a été publié dans le rapport annuel, est soumis à l'assemblée qui l'approuve sans remarque et avec remerciements à son auteur.

5. Rapport d'activités 2012

Le directeur Michel Darbellay présente le rapport d'activités 2012.

- PA 14/17. Les grandes lignes sont confirmées. Le crédit cadre est maintenu et l'écologisation est plus modérée que ce que prônaient certains milieux. Cependant, il y a de nombreux points négatifs et d'inconnues. La suppression des contributions UGBFG et GACD est le point noir de la réforme. Pour Michel Darbellay, l'agriculteur ne doit pas négliger la production ni le marché pour se tourner excessivement vers l'écologie car le risque de rendre son exploitation vulnérable est réel. La CJA s'engage pour le maintien d'une agriculture forte lors des négociations sur les ordonnances.
- Swissness. Le dossier est négocié sous la coupole. Sur ce dossier, les scandales alimentaires devraient profiter aux agriculteurs. Un taux de 80% de denrées alimentaires suisses est défendu.
- Référendum sur la LAT. Modifier la loi permettra un développement progressif et non massif. Cependant, la révision de la LAT ne résoudra pas tout. La CJA est à l'origine de quatre interventions au Parlement jurassien, en faveur d'une utilisation raisonnée du sol.
- Campagnols. Une absence de bases légales a ruiné toutes prétentions à des aides financières publiques, hormis des prêts sans intérêts. Il faut réagir sur les mesures à prendre à l'avenir. Une lutte collective doit être engagée. Des contributions pour des terres ouvertes en zones herbagères doit être étudié. La CJA a lancé une action de solidarité afin d'éviter la spéculation sur le prix des fourrages.
- La Poste. La nouvelle législation pourrait poser des problèmes aux habitats isolés. Si le trajet aller-retour depuis un hameau dépasse deux minutes, la Poste n'est plus tenue de livrer le courrier. Il est important de rester vigilant et de signaler tout abus ou problèmes à la CJA.
- Marché laitier. Les espoirs d'une réforme en profondeur de l'IP-lait ou d'une gestion des quantités sur le plan national ont été balayés. En mai 2012, l'IP-lait, avec l'approbation des producteurs, a refusé l'introduction d'une taxe de 4 centimes sur les quantités supplémentaire. Suite à cela, la CJA a demandé la dissolution de l'organisation. Après les démissions du président et du directeur de PSL, il n'y a pas eu de remise en question.
- Marchés de bétail. L'affluence est restée stable en 2012. Le fond financé à parts égales par les producteurs, les acheteurs et Proviande a permis aux bêtes ne trouvant pas d'acheteurs lors de la première mise d'être néanmoins prises en charge.
- Redynamisation de la défense professionnelle. Le groupe des Jeunes agriculteurs jurassiens a été lancé il y a une année. La CJA félicite le groupe pour son engagement dans la défense professionnelle. Un délégué du comité des JAJ siège en tant qu'invité au comité CJA depuis juin 2012. L'engagement d'un animateur rural à 60% pour épauler les sociétés régionales et collaborer au travail de la CJA porte également ses fruits.
- Elevage chevalin. La CJA a multiplié les actions pour soutenir notre unique race suisse. La rencontre avec le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann au Marché-Concours, grâce aux contacts pris par M. le Ministre Michel Probst, a permis de mettre en exergue les sérieux problèmes du cheval FM. Une augmentation du soutien de la prime à la jument poulinière a été obtenue même si elle n'a pas atteint le niveau souhaité.
- Energie verte. Le solaire et la biomasse offrent de nouvelles ressources financières à l'agriculture. La CJA a mis en place un projet de développement de l'énergie solaire dans les campagnes jurassiennes. Les obstacles sont cependant nombreux. En regroupant l'offre, on espère pouvoir proposer des packs d'énergie verte à des partenaires. La CJA entend étudier les avantages du biogaz également. Hormis l'aspect énergétique, le biogaz permet d'augmenter le volume de stockage des engrais de ferme, parfois limitée sur les exploitations.
- Réseaux OQE. Environ 80% de la SAU du canton du Jura est désormais mise en réseau. 9 réseaux sur un périmètre total de 18'000 ha dont environ 1'800 ha de SCE sont portés par la CJA. En 2012, les réseaux de Boécourt, Alle, Haute-Ajoie, Bourrignon et Franches-Montagnes ont été lancés alors que celui de Vendline-Coeuvatte a été reconduit pour une seconde période de 6 ans. En 2013, des réseaux sont prévus sur le Haut-Plateau et pour la Haute-Sorne. On observe une

bonne adhésion des agriculteurs. L'engagement doit servir de promotion pour notre agriculture. Des panneaux d'information spécifiques sont en préparation et seront posés dans les campagnes pour informer la population.

- AGRIX. Cette bourse agricole, via Internet, a été développée par Prométerre en partenariat avec AGRI et les chambres d'agriculture romandes. Il y a là une volonté de réduire les coûts de production dans l'agriculture. Chaque membre a droit à cinq annonces gratuites par an.
- Assurances. Le nombre d'assurés a progressé en 2012. Les primes sont stables pour l'assurance de base. L'assurance protection juridique Agri-Protect est également en progression. Des primes inchangées depuis 2006 et des solutions sur mesures proposées aux familles paysannes rendent le secteur assurance de la CJA attractif. Le conseil en assurance s'est poursuivi auprès de 80 familles paysannes. La qualité du conseil et les compétences de Paul-André Houlmann et Stéphanie Choulat sont très précieuses.
- SolAirEau. Le programme de protection des ressources a été lancé. Trois axes sont possibles : contributions aux bonnes pratiques, subventions à l'investissement et mesures spécifiques de formation. La démarche est volontaire pour les agriculteurs. La mise en œuvre de SolAirEau est le fruit d'une collaboration entre l'ECR, la FRI, l'AJAPI et la CJA.
- Promotion de l'agriculture 2012. Les activités ont été les suivantes : motif dans les champs lors du SlowUp et du Tour de France, présence à la fête de l'abricot à Saxon, au Marché-Concours et à la Foire du jura.

Michel Darbellay termine son tour d'horizon des activités 2012 de la CJA en remerciant le personnel de la CJA, le comité, les sociétés régionales et tous les membres qui s'activent jour après jour pour défendre la vitalité de notre agriculture.

6. Programme d'activités 2013

PA 14-17 sera à un sujet phare de 2013. Les ordonnances devront être négociées et les mesures vulgarisées. Le travail sur le développement des énergies renouvelables dans l'agriculture va s'intensifier. L'étude de la valorisation touristique de la filière cheval sera finalisée. Les efforts doivent être intensifiés au sujet de la préservation des terres agricoles et de l'amélioration de l'économie laitière. La collaboration avec MIBA sera intensifiée. Le passage au système de gestion des quantités mensuelles s'avère difficile mais nécessaire pour maintenir une production laitière compétitive dans le Jura et pour la MIBA. La CJA restera vigilante au niveau de l'application du système. Le retour des farines animales dans le fourrage pour les monogastriques est en discussion au sein de l'UE. Il faudra rester attentif à cela et bien mesurer les risques encourus. Un groupe de travail sur la transmission d'exploitation hors cadre familiale sera créé afin de faciliter l'achat de domaine par de jeunes jurassiens. La promotion de l'agriculture sera aussi un cheval de bataille de la CJA avec notamment la mise en place d'un espace agricole de près de 1000 m² à la Foire aux Saveurs à Moutier en collaboration avec la CAJB. Il y a une nécessité de redoubler les efforts pour montrer aux consommateurs que l'agriculture suisse est différente de celle pratiquée à l'étranger.

7. Comptes 2012, budget 2013

Michel Darbellay présente les comptes 2012 qui bouclent sur un bénéfice de CHF 28'687,85. Les recettes ont été bonnes grâce notamment aux contributions cantonales attribuées lors de la première année du lancement des réseaux écologiques.

La fiduciaire BDO a vérifié les comptes. Présent à l'assemblée, son mandataire Alain Beuchat recommande d'approuver les comptes tels que présentés et de donner décharge aux organes de la CJA. L'assemblée accepte les comptes 2012 à l'unanimité et donne décharge à ses organes.

Le budget 2013, qui présente un excédent de recettes de CHF 18'300.-, est également accepté à l'unanimité.

8. Désignation de l'organe de révision des comptes

L'appel d'offre lancé en 2012 a démontré que BDO était la plus compétitive financièrement. Comme elle donne également entière satisfaction, le comité propose de reconduire la fiduciaire BDO pour vérifier les comptes 2013. L'assemblée accepte.

9. Actualités des Jeunes agriculteurs jurassiens

Vincent Boillat, président des JAJ, prend la parole et avoue que la première année des JAJ fut riche en activités. La création du groupe a eu des échos dans toute la Suisse. D'autres groupes pourraient voir le jour. Il présente le programme d'activités pour l'année à venir. Forums, visites d'exploitation, travaux en partenariat avec la FRI (proposition de sujets de formations continues ou mise en place de groupes d'échange) et suivi de la mise en place de PA 14-17 seront d'actualités. Un projet particulier sur la réduction des coûts de production sera lancé. Pour les JAJ, réduire les coûts de production reste le moyen le plus efficace à court terme afin d'améliorer les revenus dans l'agriculture.

10. Actualités de la Fondation rurale interjurassienne et de l'ECR

FRI. Olivier Girardin adresse les salutations de la FRI et fait part de la bonne collaboration avec la CJA ainsi qu'avec les JAJ. Il recommande d'ailleurs un élargissement de ce groupe au Jura bernois. Il aborde plusieurs sujets d'actualités de la FRI dont le projet « Du champ à l'assiette » qui permet d'assurer une excellente traçabilité du produit et qui augmente la valeur ajoutée des produits agricoles jurassiens. Quelques indications sur la formation sont ensuite apportées. De nouvelles places d'apprentissage ainsi que des propositions émanant de la base pour étoffer le programme de formation continue sont les bienvenues. Le concours pour une production d'un maximum de lait avec les fourrages de l'exploitation est reconduit. Le directeur de la FRI évoque aussi la collaboration sur certains thèmes avec Interreg (production laitière rentable, effet des cultures dérobées sur la mortalité des abeilles). Au niveau de PA 14-17, des séances d'information au niveau régionale seront organisées dès que toutes les mesures seront connues.

ECR. Jean-Paul Lachat prend la parole et transmet les salutations de l'ECR. Il félicite le travail effectué par le comité ainsi que les rédacteurs du rapport annuel. Il aborde d'emblée le sujet de PA 14-17. Au niveau jurassien, les décisions qui seront prises, notamment au niveau du cofinancement cantonal, pourrait permettre de développer des projets paysage sur l'ensemble du territoire dans un délai assez court. Les discussions seront intensives en 2013. Certaines mesures du programme SolAirEau pourraient être reprises par PA 14-17.

Des contributions à l'innovation pourront être perçues pour lutter contre les coûts de production élevés dans l'agriculture. Le but global de l'ECR sera de mettre à disposition un maximum d'outil pour appliquer les mesures que la Confédération propose et ainsi bénéficier des contributions octroyées. Les projets qui proviennent de la base seront privilégiés. Au niveau du marché laitier, la pression sur la production laitière et sur ses prix ne va pas s'estomper. Une ouverture des frontières n'est pas exclue. Les transformateurs souhaitent bénéficier d'un prix européen. Cependant, les scandales alimentaires à répétition donnent une force supplémentaire aux produits de proximité que les consommateurs recherchent.

11. Divers

Mme Tèle Lachat présente le projet transfrontalier Farah. Basé sur le constat que les femmes sont très actives dans l'agriculture mais souvent peu visibles, ce projet vise à promouvoir l'engagement des femmes dans le milieu agricole. Son but est de réfléchir à la place et au rôle des femmes dans l'exploitation et dans les organisations agricoles.

Le problème de la prolifération des campagnols est abordé par quelques agriculteurs. L'ECR est remercié pour les aides financières mais le problème ne sera pas résolu à coûts de millions. Différentes raisons potentiellement responsable d'une telle invasion sont évoquées. Des mesures sont proposées par les agriculteurs comme un soutien pour un travail du sol et un retour des cultures en montagne. Les suggestions seront relayées. Le projet SolAirEau étant ficelé, aucune mesure supplémentaire n'est possible.

Bertrand Mouttet pense que certains agriculteurs misent trop sur les contributions. Les négociations de PA 14-17 doivent mettre en place des garde-fous écologiques.

Bernard Leuenberger, président de la CAJB, salue la collaboration entre la CJA et la CAJB. Il se réjouit de l'organisation en commun d'évènements en 2013.

Hervé Choffat transmet les salutations de MIBA. Il apporte des précisions sur PSL qui est en pleine mutation et sur l'IP-lait qui se cherche toujours. MIBA souhaite soutenir tous les producteurs de lait lors du passage aux quantités mensuelles.

Un agriculteur pense qu'il est inadmissible de payer du lait C alors qu'il y a un manque de lait sur le marché suisse. Il demande aux politiciens de réagir. Il est cependant impossible de réagir tant qu'il n'y a pas de transparence de la part de l'IP-lait. Hervé Choffat ajoute que le problème de la segmentation est voulu par l'IP-lait.

Fabrice Nagel parle des énergies vertes. Le Service de l'aménagement du territoire s'oppose à de nombreux projets et ralenti ainsi leur développement alors qu'il est demandé aux agriculteurs de se diversifier. Les politiques doivent soutenir les mesures prises par les agriculteurs. Les responsables prennent notes de la remarque.

Le président lève l'assemblée à 12h27.

Markus Ritter, président de l'USP et conférencier du jour

« La défense professionnelle est-elle adaptée aux défis actuels ? »

Pour le nouveau président de l'USP, la défense professionnelle est la mission essentielle des associations agricoles. Il est important d'apporter une influence sur les décisions politiques au niveau fédéral et cantonal. A défaut, les organisations non-agricoles auraient trop d'aisance pour faire passer leurs intérêts. Pour avoir une défense professionnelle performante, il est nécessaire de former un front uni. Un des rôles de l'USP est d'être rapide et d'anticiper concernant les prises de position de la politique agricole. L'USP travaille ardemment afin d'être l'organe de défense professionnelle le plus efficace de Suisse.

Ont participé à la rédaction de ce rapport d'activité :

CJA : Michel Darbellay, Stéphanie Choulat, Baptiste Huelin, Christelle Theurillat, Philippe Jeannerat.

FRI : Brieuc Lachat

AJAPI : Nicole Eggenschwiler.



Comité de la Chambre jurassienne d'agriculture

M. Philippe Jeannerat, agriculteur, Montenol, président

M. Noël Saucy, agriculteur, Develier, vice-président

Mme Corinne Gerber, agricultrice, Porrentruy

Mme Anne Roy, agricultrice, Porrentruy

M. Pierre-André Hulmann, agriculteur, Montmelon

M. Gilles Monnat, agriculteur, Les Pommerats

M. Jean-Marc Nagel, agriculteur, Charmoille

M. Jean-François Pape, agriculteur, Pleigne

M. Romain Surdez, agriculteur, Les Breuleux

Membres associés (avec voix consultative)

M. Jean-Paul Lachat, chef du Service de l'Economie Rurale

M. Claude Hürlimann, agriculteur, Dampheux

Collaborateurs de la CJA

Michel Darbellay (directeur), Stéphanie Choulat (secrétaire-comptable), Paul-André Houlmann (conseiller en assurances) et Baptiste Huelin (animateur rural).

Avec nous, vous bénéficiez
d'avantages : **efficace et
bien assuré!**

agrisano 

Pour les familles paysannes!

Votre service de conseil en assurances:

Chambre jurassienne d'agriculture
Rue St-Maurice 17 | CP 126
2852 Courtételle
Tél. 032 426 83 01
www.agrisano.ch



CHAMBRE JURASSIENNE
D'AGRICULTURE

L'agriculture a besoin de spécialistes.



En tant que coopérative petite et attractive nous offrons dans les régions rurales en Suisse des prestations d'assurances orientées aux besoins des clients.

Chambre jurassienne d'agriculture
Rue St-Maurice 17
2852 Courtételle
tél. 032 426 83 01

emmental

assurance

www.emmental-versicherung.ch